

R A P P O R T   A N N U E L

# 2025



# Travail sécuritaire NB

## RAPPORT ANNUEL 2025

### Publié par :

Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB reconnaît respectueusement que le territoire sur lequel nous travaillons fait partie des terres ancestrales des Wolastoqey, des Mi'gmaq et des Peskotomuhkati. Nous déployons tous nos efforts pour établir des partenariats respectueux avec tous les peuples de la province tout en nous engageant dans la voie d'une guérison collective et d'une véritable réconciliation et en honorant ensemble ces magnifiques terres.

1, rue Portland  
Case postale 160  
Saint John, NB E2L 3X9  
Canada

[travailsecuritairenb.ca](http://travailsecuritairenb.ca)  
1 800 999-9775

ISBN : 978-1-927420-26-3  
ISSN : 1710-1212

# TABLE DES MATIÈRES

Qui nous sommes .....	4
Conseil d'administration et équipe de la haute direction .....	5
Message du président du conseil d'administration .....	6
Message du président et chef de la direction .....	8
Nouer des liens en vue de l'avenir .....	10
Indicateurs stratégiques clés .....	11
Aperçu de l'exercice .....	12

## NOS PRIORITÉS

<b>Gens</b> .....	<b>13</b>
<b>Prévention</b> .....	<b>21</b>
<b>Intégrité</b> .....	<b>31</b>

## ÉTATS FINANCIERS

Rapport de gestion sur les états financiers consolidés et résultats d'exploitation consolidés 2025 .....	37
Responsabilité de la direction en matière d'information financière .....	51
Énoncé d'opinion .....	52
Rapport des vérificateurs indépendants .....	53
États financiers consolidés .....	56

## NOS PRIORITÉS



### GENS

PAGE **13**



### PRÉVENTION

PAGE **21**



### INTÉGRITÉ

PAGE **31**

# QUI NOUS SOMMES

**Travail sécuritaire NB est une société de la Couronne engagée à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.** Il concentre ses efforts sur la prévention des blessures subies au travail et des maladies professionnelles, et il offre des services de réadaptation complets et des prestations pour perte de gains lorsque des incidents surviennent, ce qui aide les travailleurs à se rétablir, à retourner au travail et à réaliser leur plein potentiel.

## NOS CLIENTS

**16 261\***

**Employeurs inscrits**

**31 746\***

**Lieux de travail**

**396 358\***

**Travailleurs** (équivalents temps plein)

\*Au 31 décembre 2025

## EMPLOYEURS COTISÉS SELON LA TAILLE

(Équivalents temps plein)

**Petites entreprises** (moins de 12 équivalents temps plein) **11 782**

**Moyennes entreprises** (de 12 à 55 équivalents temps plein) **3 461**

**Grandes entreprises** (55 équivalents temps plein et plus) **1 032**

## LES TROIS SECTEURS LES PLUS IMPORTANTS

(Selon la masse salariale)



**FABRICATION**



**COMMERCE DE  
DÉTAIL**



**CONSTRUCTION**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION



**MEL NORTON**  
Président du conseil  
Saint John



**BROOKE DELONG**  
Vice-présidente du  
conseil  
Fredericton



**TIM PETERSEN**  
Président et chef de  
la direction



**MIKE MACMULLIN**  
Membre représentant  
les travailleurs  
Saint John



**CHANTAL LAFLEUR**  
Membre représentant  
les travailleurs  
Edmundston



**DENNY VAUTOUR**  
Membre représentant  
les travailleurs  
Saint John



**JAMES STANLEY**  
Membre représentant  
les travailleurs  
Saint John



**GAËTAN GUÉRETTE**  
Membre représentant  
les employeurs  
Edmundston



**ADAM DONNELLY**  
Membre représentant  
les employeurs  
Bathurst



**JASON GREEN**  
Membre représentant  
les employeurs  
Quispamsis

# ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION



**TIM PETERSEN**  
Président et chef de  
la direction



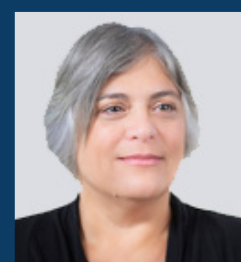
**RICHARD BLAIS**  
Vice-président à la  
Prévention



**CATHY BENT**  
Vice-présidente  
à la Gestion des  
réclamations et à la  
réadaptation



**LARAGH DOOLEY**  
Vice-présidente aux  
Gens et à la culture



**CAROLYN  
MACDONALD**  
Vice-présidente à la  
Stratégie et aux finances



**LEE C. BELL-  
SMITH, c.r.**  
Avocat général et  
secrétaire général



**LISA WALKER**  
Dirigeante principale de  
l'information

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lorsque je jette un regard sur l'année 2025, je suis fier des progrès que Travail sécuritaire NB continue de réaliser chaque année.



Nous avons connu encore une fois une période de progrès remarquables. Nous avons renforcé la santé et la sécurité au travail; amélioré le soutien apporté aux travailleurs blessés; et contribué à créer un milieu d'affaires concurrentiel dans l'ensemble de la province. L'effet de ce travail est évident, et reflète la détermination et l'engagement qui continuent de nous faire avancer.

**L'année 2025 était également la première année entière du *Plan stratégique 2025-2029*. Le plan nous permet de continuer à concentrer nos efforts sur ce qui compte le plus, c'est-à-dire des lieux de travail plus sécuritaires, de meilleurs résultats en matière de rétablissement et un rendement financier solide. De plus, le plan souligne le fait que lorsque nous obtenons de bons résultats, nous créons une valeur réelle pour les travailleurs, les employeurs et la province.**

Encore cette année, nous avons offert des services d'une bonne valeur aux employeurs. Le taux de cotisation moyen a été fixé à 1,10 \$, ce qui représente le taux le plus bas dans l'histoire

de Travail sécuritaire NB. Le taux demeurera le même pour 2026, ce qui renforce l'attrait de la province pour les entreprises. De plus, nous avons encore une fois remis un remboursement lié au rendement aux employeurs admissibles, grâce à une gestion responsable, à de meilleurs résultats et à une bonne position de capitalisation. Les remboursements totalisaient plus de 53 millions de dollars.

Nous avons également apporté des améliorations importantes qui profiteront aux travailleurs blessés. En 2024, les prestations pour perte de gains sont passées de 85 à 90 % des gains nets et le salaire annuel maximum a été augmenté. En 2025, le niveau de prestations versées aux conjoints survivants est également passé à 90 % en vue d'assurer un soutien juste et uniforme aux familles au moment où elles en ont le plus besoin.

Le conseil d'administration a continué à mettre l'accent sur une bonne gouvernance et une planification à long terme. En nous appuyant sur

l'étude de l'actif et du passif effectuée l'an dernier et sur la stratégie de placement qui a été mise à jour, nous demeurons déterminés à assurer la durabilité financière de l'organisme et la solidité du régime pour l'avenir. Nos efforts en matière de législation et de politiques continuent également d'évoluer afin que Travail sécuritaire NB puisse continuer à satisfaire aux besoins des travailleurs, des employeurs et de l'ensemble du régime.

Je tiens à remercier mes collègues membres du conseil de leur dévouement et de leurs bons conseils. Cette année, nous avons accueilli Brooke DeLong en tant que nouvelle vice-présidente du conseil. Grâce à son expérience dans les domaines de la communication et de la gestion du changement, elle apporte une perspective précieuse et une nouvelle énergie à notre travail. Je suis persuadé qu'elle jouera un rôle important pour promouvoir nos priorités stratégiques.

Nous continuons également à renforcer nos relations avec nos partenaires, y compris avec la nouvelle ministre du Travail, Alyson Townsend. En tant qu'avocate de formation, elle apporte à ce rôle une approche réfléchie et éclairée, et nous avons hâte de continuer à collaborer avec elle.

Sous le leadership solide du président et chef de la direction, Tim Petersen, nos efforts en matière de transformation sont demeurés ciblés et déterminés. La nomination de M. Petersen comme

l'un des 50 meilleurs présidents-directeurs généraux pour 2025 par l'*Atlantic Business Magazine* témoigne de son leadership et du dévouement des employés de l'ensemble de l'organisme. La nomination de M. Petersen l'an dernier au poste de président du conseil de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) témoigne également de la confiance que lui accordent ses pairs à travers le pays quant à sa vision et à ses capacités de leadership.

Le leadership de M. Petersen a aidé à façonner une culture dont nous sommes tous fiers, et le fait que Travail sécuritaire NB ait été reconnu parmi les meilleurs employeurs au Canada atlantique pour 2025 témoigne de cette réalisation importante. Nos employés font preuve de professionnalisme, de compassion et d'un engagement sincère envers le service. Qu'ils viennent en aide aux travailleurs blessés, collaborent avec les employeurs ou améliorent nos systèmes en coulisse, leur travail demeure au cœur de tout ce que nous faisons.

En juin 2025, nous avons eu l'honneur d'accueillir le Sommet de l'ACATC sur la gouvernance à Saint Andrews, où nous avons présenté un programme dynamique et fait découvrir l'hospitalité typique des Maritimes qui fait la renommée du Nouveau-Brunswick. (Nos homologues de tout le pays en parlent encore!)

En regardant vers l'avenir, j'ai confiance en la force de notre organisme et de ses employés. En collaboration avec les employés, le conseil, nos partenaires, ainsi que les travailleurs et les employeurs que nous servons, nous continuerons à bâtir un Nouveau-Brunswick plus sécuritaire, plus sain et plus prospère.

Au nom du conseil, je vous remercie de votre confiance, de votre collaboration et de votre engagement en vue de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Nous avons hâte de poursuivre ce travail important avec vous.



MEL NORTON

Président du conseil d'administration

# MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

L'année 2025 a été une excellente année pour Travail sécuritaire NB et je suis fier de vous faire part des réalisations de l'organisme dans son rapport annuel.



Au cours de l'année, nous avons continué à aller de l'avant et à apporter des changements positifs pour les travailleurs, les employeurs et notre province. Ce qui ressort le plus, c'est que notre succès ne repose pas sur une seule grande réalisation. Il provient des mesures que nous avons prises tout au long de l'année, chacune d'entre elles appuyant notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

**L'année 2025 était également la première année entière du *Plan stratégique 2025-2029*. Bien que notre vision n'ait pas changé, le plan précise les mesures que nous prévoyons prendre pour l'atteindre. Il met l'accent sur la modernisation des services que nous offrons aux clients; l'amélioration des services de prévention et de réadaptation des travailleurs; et l'utilisation de données et de renseignements pour prendre de meilleures décisions afin que nous puissions offrir des services plus rapides, plus adaptés et plus efficaces à tous les niveaux du régime.**

Le régime a connu un bon rendement encore cette année. Le taux de cotisation moyen est demeuré à 1,10 \$, soit le taux le plus bas dans l'histoire de Travail sécuritaire NB et le deuxième plus bas au pays. De plus, nous avons remis des chèques de remboursement lié au rendement totalisant plus de 53 millions de dollars aux employeurs admissibles. Ces résultats sont attribuables à des lieux de travail plus sécuritaires, au fait que les travailleurs se rétablissent plus rapidement ainsi qu'à un engagement collectif envers la santé et la sécurité au travail.

Nous mettons l'accent sur la santé mentale, et avons renforcé nos partenariats et lancé de nouvelles initiatives visant à appuyer la santé et la sécurité psychologiques chez les professionnels exposés à des traumatismes dans l'ensemble de la province. Notre collaboration avec Wounded Warriors Canada

aide les travailleurs et leur famille à obtenir des services de soutien rapides et flexibles, et notre projet pilote avec l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick et le laboratoire de recherche sur les systèmes de stress et de traumatismes psychologiques de la Université de Regina offre aux travailleurs de première ligne de nouveaux outils pour surveiller leur bien-être et obtenir de l'aide plus rapidement. Grâce à l'achèvement de notre feuille de route en matière de santé et de sécurité psychologiques, nous disposons maintenant d'une orientation claire pour continuer à améliorer les soins tant au sein de Travail sécuritaire NB que dans les lieux de travail que nous servons.

La santé mentale a également été abordée à notre Conférence sur la santé et la sécurité 2025. Le lieutenant-général à la retraite Roméo Dallaire; Tyler Smith, survivant de l'accident d'autobus de l'équipe des Broncos de Humboldt; et le d<sup>r</sup> Laurent Duvernay-Tardif ont parlé de leur expérience personnelle en matière de traumatisme, de la résilience et de l'équilibre. De plus, des ateliers comme celui intitulé Joindre le geste à la parole : La santé et la sécurité psychologiques en action, offraient des idées pratiques aux lieux de travail. Ces discussions ont confirmé l'importance du travail déjà entrepris et nous ont encouragés à continuer de créer des environnements où chacun se sent soutenu et en sécurité.

Je suis surtout fier des résultats du sondage sur l'engagement des employés de 2025, qui a démontré que le niveau d'engagement s'élevait à 76 %, soit un pourcentage impressionnant bien au-dessus de l'indice de référence de 58 %. Cela

démontre que nos employés se sentent soutenus et fiers du travail qu'ils font. Les employés ont indiqué que l'environnement de travail, l'équilibre entre la vie et le travail, ainsi que la rémunération constituaient des forces clés. Ces forces continuent de favoriser un engagement solide. Une équipe très engagée est essentielle pour réaliser notre vision et ces résultats démontrent que notre culture est non seulement solide, mais prospère.

Une autre grande réalisation est le fait que Travail sécuritaire NB ait été reconnu parmi les meilleurs employeurs au Canada atlantique. Cette reconnaissance est importante puisqu'elle reflète la culture que nos employés vivent chaque jour. Lorsque nos employés se sentent appuyés et valorisés, ils peuvent faire leur meilleur travail et cela se reflète dans la façon dont nous servons les Néo-Brunswickois.

En nous tournant vers l'avenir, nous continuons à moderniser nos systèmes, à améliorer nos services et à renforcer nos partenariats. Nous bâtissons un régime qui est plus facile à utiliser, plus flexible, et fondé sur la bienveillance, le respect et la compassion.

Bien sûr, cette année n'a pas été sans défis. Les accidents mortels et les blessures graves qui surviennent au lieu de travail nous rappellent pourquoi notre travail est si important. Chaque perte est bouleversante. Ces tragédies nous poussent à travailler encore plus fort avec les industries, les travailleurs et les communautés en vue de prévenir les accidents et veiller à ce que chaque travailleur rentre à la maison sain et sauf chaque jour.

En terminant, j'aimerais remercier les travailleurs et les employeurs qui collaborent avec nous, ainsi que nos employés dévoués qui travaillent en vue de réaliser notre vision jour après jour. Je suis également reconnaissant au conseil d'administration de son soutien et de ses conseils tout au long de l'année. C'est grâce à leur engagement que nous continuons d'aller de l'avant et c'est ensemble que nous faisons du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.



TIM PETERSEN, CA

Président et chef de la direction

# NOUER DES LIENS EN VUE DE L'AVENIR

## MISE EN ŒUVRE DU **PLAN STRATÉGIQUE 2025-2029**

### NOTRE VISION



### NOTRE MISSION

Nous aidons le Nouveau-Brunswick à prospérer grâce à un continuum efficace de sécurité et de soins.

### NOS VALEURS

-  Responsabilité
-  Collaboration
-  Confiance

### PRIORITÉS



#### GENS

Notre culture est axée sur les gens, ce qui se traduit par une expérience exceptionnelle de l'employé et du client.

**UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE**

#### OBJECTIFS

- Favoriser une culture à rendement élevé** qui met l'accent sur la responsabilité, la collaboration et la confiance.
- Faire évoluer l'expérience des **services aux clients accessibles et personnalisés**.
- Axer la prestation de services** sur la qualité, l'efficacité, les résultats voulus et les ressources appropriées.



#### PRÉVENTION

Ensemble, nous allons prévenir les blessures, les maladies, les décès et l'incapacité au travail.

**UNE PROVINCE SANS BLESSURE OU INCAPACITÉ LIÉE AU TRAVAIL**

#### OBJECTIFS

- Renforcer la responsabilité** et l'efficacité en offrant les bons services, au bon moment et au bon endroit, fournis par les bonnes personnes.
- Promouvoir une culture de sécurité, de maintien au travail et de retour au travail rapide** au sein des lieux de travail de la province.
- Tirer parti des capacités, de l'expertise et de l'accessibilité** de nos réseaux de fournisseurs de services et de nos partenariats stratégiques.



#### INTÉGRITÉ

Nous protégerons l'intégrité du régime.

**NOTRE PRINCIPE DIRECTEUR**


#### OBJECTIFS

- Mettre en place une bonne gouvernance**, y compris des cadres législatifs et de politique solides, ainsi qu'une communication et un engagement transparents avec les intervenants.
- Faire progresser et exploiter nos capacités** en gestion des risques de l'entreprise et en assurance de la qualité.
- Mettre en œuvre notre feuille de route sur la modernisation** pour refaçonner l'expérience de nos employés et de nos clients alors que nous adoptons pleinement le pouvoir transformateur de la technologie.

# INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS




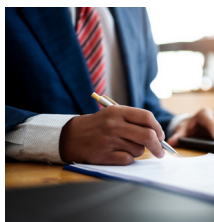
## GENS

	CIBLE POUR 2029 	RÉSULTAT POUR 2025
Engagement des employés	70 %	76 %
Stabilité des taux de cotisation	Moins de 15 % par rapport à l'année précédente	Variation de 7%
Compétitivité du taux de cotisation moyen	Parmi les trois plus bas au pays	Le deuxième plus bas
Délai avant la première décision	80 % dans les 14 jours	70 %
Délai avant le premier paiement	80 % dans les 14 jours	56 %



## PRÉVENTION

	CIBLE POUR 2029 	RÉSULTAT POUR 2025
Pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin dans un délai de 180 jours	85 %	80 %
Taux global de blessures	1,25 par 100 travailleurs	1,61
Taux de blessures graves	30 par 100 000 travailleurs	36



## INTÉGRITÉ

	CIBLE ANNUELLE 	RÉSULTAT POUR 2025
Niveau de capitalisation	115 % à 125 %	161 %

# APERÇU DE L'EXERCICE

Les données sont établies au 31 mars 2025. À mesure que les données arrivent à échéance, les chiffres des exercices antérieurs pourraient être redressés de façon à refléter les chiffres à jour.

## FINANCES

	2024	2025
Pourcentage de capitalisation	152,9 %	<b>161,0 %</b>
Niveau de capitalisation ( <i>en millions de dollars</i> )	704	<b>834</b>
Excédent des revenus sur les dépenses ( <i>en millions de dollars</i> )	(26)	<b>135</b>
Paiements au titre des prestations ( <i>en millions de dollars</i> )	131	<b>141</b>
Variations au niveau des engagements au titre des prestations ( <i>en millions de dollars</i> )	2	<b>33</b>
Frais engagés au titre des réclamations ( <i>en millions de dollars</i> )	133	<b>174</b>
Engagements au titre des prestations ( <i>en milliards de dollars</i> )	1,2	<b>1,2</b>
Paiements au titre des rentes ( <i>en millions de dollars</i> )	9	<b>16</b>
Variation des engagements au titre des rentes ( <i>en millions de dollars</i> )	8	<b>6</b>
Frais engagés au titre des rentes ( <i>en millions de dollars</i> )	17	<b>22</b>
Engagements au titre des rentes ( <i>en millions de dollars</i> )	112	<b>118</b>
Taux de cotisation moyen	1,18 \$	<b>1,10 \$</b>
Revenu des cotisations ( <i>en millions de dollars</i> )	179	<b>181</b>
Rendement des placements	10,5 %	<b>15,2 %</b>
Revenu de placements ( <i>en millions de dollars</i> )	206	<b>290</b>
Frais d'administration ( <i>en millions de dollars</i> )	76	<b>83</b>

## PRÉVENTION ET RÉCLAMATIONS

Taux de blessures entraînant une interruption de travail – Employeurs cotisés	0,9	<b>0,9</b>
Taux de blessures entraînant une interruption de travail – Employeurs tenus personnellement responsables	2,6	<b>2,5</b>
Taux de blessures entraînant une interruption de travail – Tous les employeurs	1,1	<b>1,1</b>
Taux de blessures entraînant une interruption de travail et n'entraînant pas d'interruption de travail	1,6	<b>1,6</b>
Nombre de réclamations avec interruption de travail	4 255	<b>4 461</b>
Nombre de réclamations sans interruption de travail	2 025	<b>2 104</b>
Nombre de réclamations pour blessures psychologiques traumatiques acceptées	255	<b>167</b>
Accidents mortels	14	<b>9</b>
Durée des réclamations ouvertes ( <i>en jours</i> )	260	<b>248</b>
Durée des réclamations fermées ( <i>en jours</i> )	87	<b>90</b>
Pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin dans un délai de 90 jours	65 %	<b>65 %</b>
Pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin dans un délai de 180 jours	81 %	<b>80 %</b>
Délai entre l'inscription de la réclamation et le premier paiement ( <i>en jours</i> )	24	<b>22</b>
Délai entre la blessure et l'inscription de la réclamation ( <i>en jours</i> )	19	<b>15</b>
Engagement des employés*	69 %	<b>76 %</b>
Pénalités administratives imposées	136 – 73 100 \$	<b>82 – 43 400 \$</b>
Consultations	1 560	<b>1 515</b>
Enquêtes et suivis d'incidents	933	<b>825</b>
Poursuites	21 – 320 050 \$	<b>21 – 146 166 \$</b>
Inspections	4 290	<b>4 374</b>
Ordres donnés*	3 901	<b>4 085</b>

\*Un ordre est une directive légale que donne un agent de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB lorsqu'il constate une infraction à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* ou à ses règlements au cours d'une inspection. L'ordre exige que l'employeur prenne des mesures précises pour éliminer un danger ou se conformer à la législation en matière de sécurité dans un délai déterminé.

# GENS

Notre culture est axée sur les gens, ce qui se traduit par une expérience exceptionnelle de l'employé et du client.

## OBJECTIFS

- 1** Favoriser une culture à rendement élevé qui met l'accent sur la responsabilité, la collaboration et la confiance.
- 2** Faire évoluer l'expérience des services aux clients accessibles et personnalisés.
- 3** Axer la prestation de services sur la qualité, l'efficacité, les résultats voulus et les ressources appropriées.

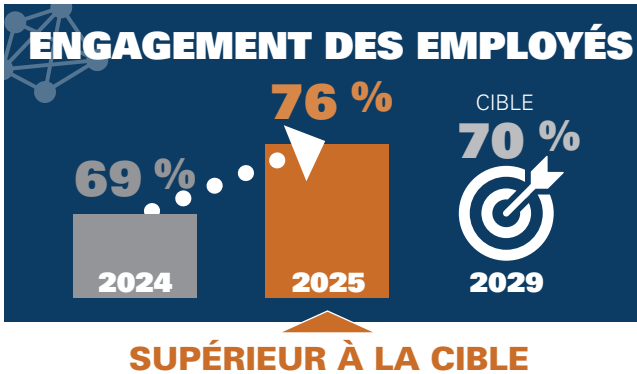


# GENS



## INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

### OÙ LES GENS TRAVAILLENT ENSEMBLE VERS UN BUT COMMUN

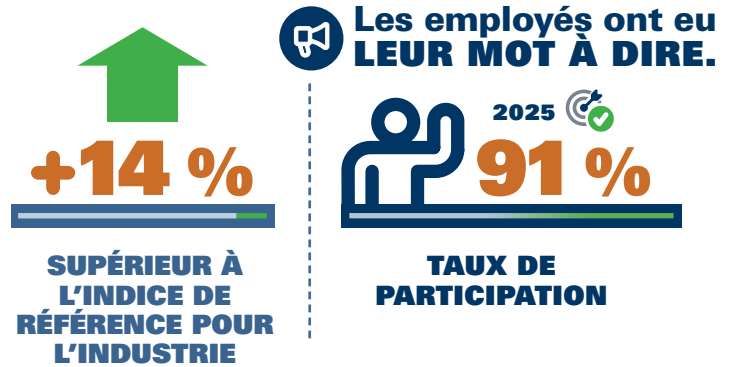


**Travail sécuritaire NB déploie des efforts en vue d'être un lieu de travail positif où chaque employé se sent valorisé, en confiance et en mesure de faire son meilleur travail.** En donnant la priorité à ce qui compte le plus et en vivant de nos valeurs, soit la responsabilité, la collaboration et la confiance, nous continuons de renforcer l'engagement des employés et de nous positionner en tant qu'employeur de choix.

Notre sondage annuel sur l'engagement des employés est un outil essentiel pour soutenir cet effort; il donne aux leaders une idée claire de l'expérience des employés, de la culture, ainsi que des améliorations possibles.

Les résultats de 2025 indiquent des progrès exceptionnels. Le taux d'engagement a atteint 76 %, soit une augmentation importante par rapport à 69 % en 2024. Ce taux dépasse la cible de 70 %, ce qui fait avancer notre *Plan stratégique 2025-2029* et nous place en position favorable afin de poursuivre sur

### PRINCIPAUX FACTEURS



cette lancée. Cela représente une augmentation de 7 % et dépasse l'indice de référence de l'industrie de 14 %, ce qui témoigne d'un lieu de travail où les gens se sentent valorisés, appuyés et en mesure de faire leur meilleur travail pour servir les travailleurs et les employeurs de la province. Le taux de participation est demeuré élevé, soit 91 %, ce qui reflète une confiance solide dans le processus et nous donne un bon aperçu de l'expérience des employés.

Au cours des cinq dernières années, le niveau d'engagement a augmenté de 23 %, ce qui indique des progrès soutenus. La culture, l'environnement de travail et l'inclusion représentent encore les facteurs clés principaux, enregistrant des taux de 93 %, 92 % et 91 %. Ces résultats collectifs témoignent d'une main-d'œuvre engagée, appuyée et en mesure d'offrir des services aux travailleurs et aux employeurs de la province.



# GENS

## OÙ LES GENS TRAVAILLENT ENSEMBLE VERS UN BUT COMMUN

### Parmi les meilleurs employeurs au Canada atlantique en 2025

**Travail sécuritaire NB a été reconnu comme l'un des meilleurs employeurs au Canada atlantique, ce qui reflète les choix éclairés que nous faisons pour appuyer nos gens et pour renforcer notre lieu de travail.**

Cette reconnaissance souligne l'accent que nous mettons sur la création d'un environnement où les employés ont les outils, la souplesse et l'appui dont ils ont besoin pour réussir. Cela témoigne également du travail important qu'accomplissent nos employés tous les jours pour servir les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick.

La nomination de Travail sécuritaire NB en tant que l'un des meilleurs employeurs réaffirme notre engagement envers l'établissement et le maintien d'un lieu de travail où les gens peuvent s'épanouir, contribuer et être fiers de ce qu'ils accomplissent.



### Perfectionnement des compétences et en leadership

**Nous continuons à investir dans nos employés puisqu'ils sont le fondement d'un organisme solide.** En 2025, nous avons fait progresser des priorités clés afin d'établir une capacité en leadership à tous les niveaux. Nous avons achevé la première année complète de notre programme de perfectionnement en leadership en cinq piliers et renforcé la planification de la relève afin de repérer les talents et de les préparer à occuper des postes clés.

Nous avons également amélioré notre expérience d'intégration afin de mieux appuyer les nouveaux employés et d'établir des attentes claires dès le début. Du même coup, les employés ont élargi leur accès à l'apprentissage grâce à LinkedIn Learning et les conversations sur le rendement et le perfectionnement.

Ces initiatives collectives établissent une main-d'œuvre qualifiée et adaptable, prête à satisfaire aux besoins des travailleurs et des employeurs de la province, et ce, aujourd'hui comme à l'avenir.



### Des idées qui font une différence

**Nous savons que nos gens sont à la source des meilleures idées.** Lorsque Travail sécuritaire NB a reçu un remboursement lié au rendement de 175 000 \$, nous avons demandé aux employés comment nous devrions l'utiliser. Par l'entremise d'un processus inspiré de l'émission Dans l'œil du dragon, leurs suggestions ont donné lieu à trois initiatives : une bourse à l'appui des étudiants du Nouveau-Brunswick qui s'intéressent à la création de lieux de travail plus sécuritaires, une subvention à l'appui de la sécurité dans les sports pour les jeunes et une allocation pour la sécurité à la maison pour les employés. Ces choix reflètent ce qui est prioritaire aux yeux de nos gens et ont une incidence au-delà du lieu de travail. En écoutant les suggestions de nos employés et en y donnant suite, nous renforçons l'engagement et soutenons une culture où les employés aident à façonner à la fois notre lieu de travail et les communautés que nous servons.

# GENS



## INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

### APPORTER DE LA VALEUR POUR LES EMPLOYEURS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

#### STABILITÉ DU TAUX DE COTISATION MOYEN

##### CIBLE ANNUELLE

Une variation de moins de 15 % par rapport à l'année précédente

 **2025**  
Une variation de 7 %

#### COMPÉTITIVITÉ DES TAUX DE COTISATION

##### CIBLE ANNUELLE

Un taux de cotisation moyen parmi les trois plus bas au pays

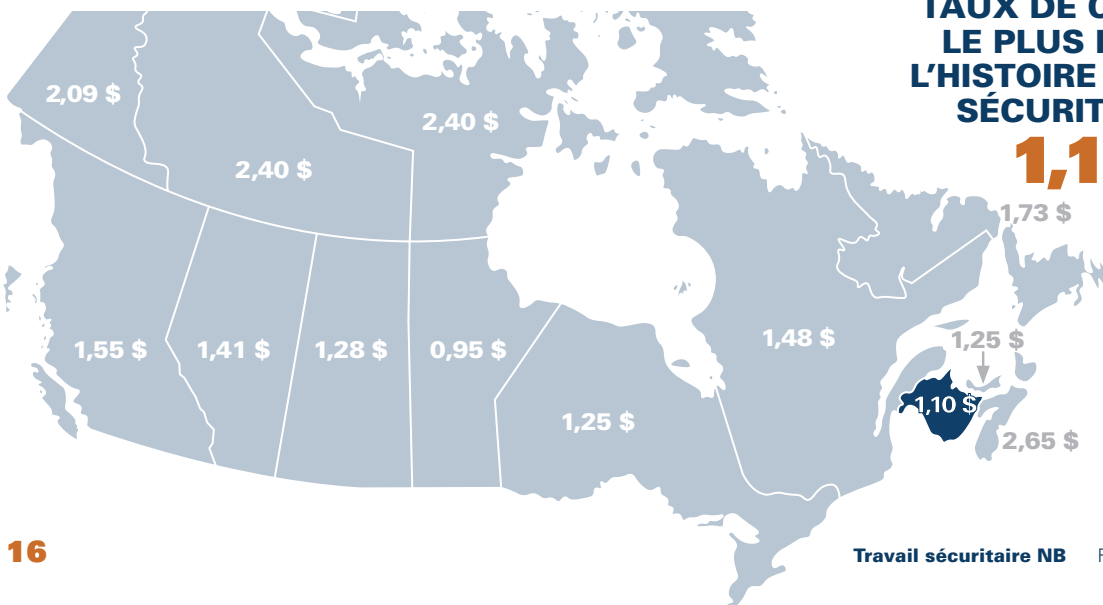
 **2025**  
Le deuxième plus bas au Canada

#### PRÉVISIBILITÉ POUR LES EMPLOYEURS

Travail sécuritaire NB a apporté stabilité, compétitivité et valeur aux employeurs du Nouveau-Brunswick en 2025 grâce au taux de cotisation moyen, qui s'est chiffré à 1,10 \$ par tranche de 100 \$ des salaires assurables, soit le taux le plus bas dans l'histoire de la province et le deuxième plus bas au pays. Cela fait du Nouveau-Brunswick l'une des provinces les plus concurrentielles au pays, et aide les employeurs à gérer leurs coûts tout en investissant dans leur entreprise et leurs employés. Cela témoigne d'une tendance à la baisse continue par rapport à 1,18 \$ en 2024 et appuie notre objectif de figurer parmi les provinces affichant les taux les plus bas à l'échelle nationale. En 2025, nous avons également confirmé que ce taux historique serait maintenu pour 2026, ce qui assure une stabilité pour les employeurs en cette période de coûts à la hausse.

Bien que cette stabilité soit importante, elle ne reflète pas entièrement les pressions sous-jacentes sur les coûts du régime. Les coûts des blessures subies au travail continuent de grimper en raison de réclamations plus complexes et de l'augmentation des coûts de soins de santé. Le taux qui refléterait les coûts estimatifs pour 2026 est de 1,41 \$. Cependant, Travail sécuritaire NB a pu maintenir le taux à 1,10 \$ grâce à une subvention de 0,31 \$ provenant de la caisse des accidents.

Cette approche permet d'équilibrer la stabilité des taux à court terme et leur durabilité à long terme. Cela offre aux employeurs une prévisibilité tout en tenant compte du fait que les taux à l'avenir devront refléter les coûts sous-jacents au fur et à mesure que les pressions sur le régime évoluent.



**TAUX DE COTISATION LE PLUS BAS DANS L'HISTOIRE DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB :**

**1,10 \$**

# GENS

## APPORTER DE LA VALEUR POUR LES EMPLOYEURS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

### Le rendement, c'est payant.

**En plus d'afficher le taux de cotisation moyen le plus bas de son histoire, Travail sécuritaire NB a remis des remboursements liés au rendement totalisant 53,2 millions de dollars aux employeurs admissibles. Cela fait suite aux remboursements totalisant 180,6 millions de dollars en 2024.**



### LE RENDEMENT, C'EST PAYANT.

Ces remboursements témoignent d'un régime solide et durable appuyé par un bon rendement de placements et un engagement commun envers des lieux de travail plus sécuritaires. Pour les employeurs, cela représente bien plus qu'un simple remboursement. Cela aide à compenser la hausse des coûts d'affaires, favorise le réinvestissement dans les activités et les employés, et offre une plus grande prévisibilité lors de la planification. Pour le Nouveau-Brunswick, cela renforce un régime où la prévention, le rétablissement et la bonne gestion financière s'harmonisent afin de soutenir une économie résiliente.

« Il est important que les taux de cotisation soient prévisibles et concurrentiels. Pour nos membres et nos employeurs, ils ont une incidence directe sur le coût de faire des affaires ici au Nouveau-Brunswick. Des taux stables permettent aux entreprises de planifier à l'avance, d'investir avec confiance et de mettre l'accent sur la croissance. Cela contribue à la création d'emplois et au renforcement de l'économie régionale.



Ce qui est tout aussi important, c'est que les taux concurrentiels transmettent un message clair : les entreprises peuvent prospérer au Nouveau-Brunswick. Ces taux aident les employeurs à gérer les coûts, à attirer les investissements, et à réinvestir dans leurs employés et leurs activités. Voilà comment nous favorisons une croissance économique durable à long terme dans notre province. »

**Shannon Merrifield**, chef de la direction, Chambre de commerce de la région de Saint John

**\$53 MILLIONS**

**DE DOLLARS EN REMBOURSEMENTS LIÉS**



**AU RENDEMENT EN 2025**

# GENS

## APPORTER DE LA VALEUR POUR LES EMPLOYEURS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

### La sécurité en action : Soutien des employeurs et stabilité

**Travail sécuritaire NB collabore avec les employeurs afin de créer des lieux de travail plus sécuritaires en offrant des services de consultation gratuits en matière de santé et de sécurité à toutes les industries de la province.**

En 2025, nous avons entrepris 1 515 consultations, offrant un soutien pratique et adapté dans des domaines tels que les programmes d'hygiène et de sécurité; les comités mixtes d'hygiène et de sécurité; la détermination des dangers; la sécurité des jeunes travailleurs; et la santé psychologique.

Ces services permettent de rencontrer les employeurs là où ils sont afin de les aider à renforcer leurs initiatives de prévention et à éliminer les risques de façon proactive. Cela correspond à une valeur réelle pour les employeurs. La prévention des blessures diminue les interruptions, réduit les coûts de réclamation et soutient une plus grande stabilité des taux de cotisation au fil du temps.

Elle aide également les employeurs à créer des lieux de travail où les gens donnent le meilleur d'eux-mêmes, ce qui favorise la productivité, le maintien en poste et le rendement organisationnel en général.

C'est en investissant dans la prévention de concert avec les employeurs que nous aidons à créer des lieux de travail sécuritaires et une prévisibilité des coûts accrus, soutenant ainsi un régime solide et durable pour les entreprises de la province.



« Je recommande les services de consultation de Travail sécuritaire NB, puisqu'ils offrent un regard neuf pour réviser et renforcer votre programme d'hygiène et de sécurité. Ils aident les employeurs à améliorer leurs pratiques et pourraient même sauver une vie. »

**Keri Flowers**, coordonnatrice de la santé et de la sécurité, Richwil Truck Centre Ltd.

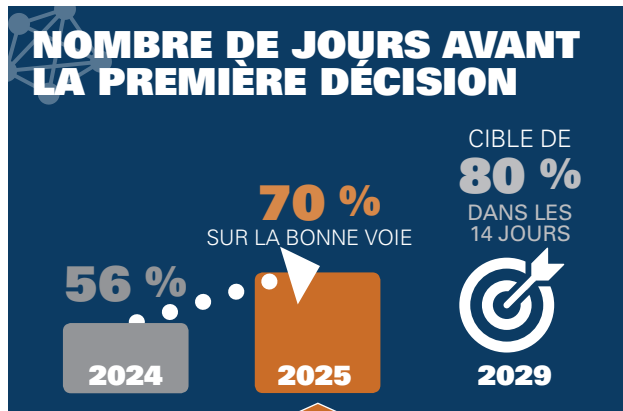


# GENS

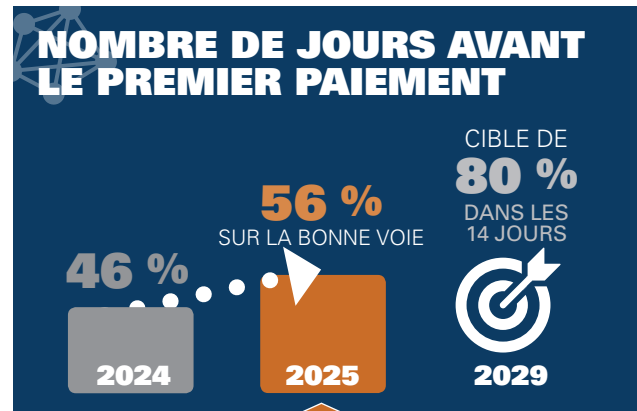


## INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

### AMÉLIORATION DES DÉLAIS POUR LES TRAVAILLEURS



**AMÉLIORATION DE 14 % PAR RAPPORT À 2024**



**AUGMENTATION DE 10 % PAR RAPPORT À 2024**

En 2025, dans le cadre de son nouveau plan stratégique, Travail sécuritaire NB a adopté des indicateurs de rendement clés axés sur ce qui compte le plus pour les travailleurs blessés : le nombre de jours avant la première décision et le nombre de jours avant le premier paiement. Ces indicateurs démontrent le temps écoulé avant que les travailleurs reçoivent une décision sur leur réclamation et de l'aide financière, ce qui est essentiel pour réduire leur incertitude et promouvoir leur rétablissement.

En 2025, Travail sécuritaire NB a connu de grandes améliorations. Un plus grand nombre de travailleurs ont reçu des décisions et des paiements en temps opportun, ce qui témoigne d'une amélioration importante de la façon dont nous offrons des services dans les moments cruciaux.

Ces résultats sont attribuables à des améliorations aux processus, à une collaboration étroite entre les équipes et à un meilleur soutien en temps réel pour les travailleurs. D'autres améliorations, y compris des formulaires plus simples et des paiements intérimaires dès 2026, poursuivront sur cette lancée en vue d'atteindre la cible de Travail sécuritaire NB pour 2029, soit 80 % dans les 14 jours.



# GENS

## AMÉLIORATION DES DÉLAIS POUR LES TRAVAILLEURS

### Des soins ciblés pour les blessures les plus graves

**En 2025, Travail sécuritaire NB a lancé le modèle de soins critiques, ce qui a transformé la façon dont nous appuyons les travailleurs qui ont subi des blessures graves qui changent le cours d'une vie.** Ce modèle, qui a été conçu à partir de commentaires de clients et de travailleurs de première ligne, permet d'offrir des soins spécialisés et coordonnés à environ 150 clients par année. Une équipe spéciale soutient désormais les travailleurs et leur famille pendant le rétablissement complexe en offrant du soutien individualisé et cohérent, et ce, à partir des premières phases de la blessure jusqu'à l'adaptation à long terme. Cette approche réduit la complexité, améliore la coordination et veille à ce que les soins soient adaptés aux besoins uniques de chaque travailleur. Pour ceux qui font face aux rétablissements les plus difficiles, cela se traduit par un soutien plus personnalisé et bienveillant au moment où ils en ont le plus besoin.



### Amélioration de l'accès à de l'aide médicale pour les travailleurs blessés

**En 2025, Travail sécuritaire NB a adopté un nouveau modèle de prestation de services d'aide médicale afin d'améliorer l'accès aux soins pour les travailleurs blessés.** Le fait de passer d'un modèle reposant sur un coordonnateur individuel à une équipe spéciale assure un soutien plus rapide et cohérent pour répondre aux besoins en matière d'aide médicale, qu'il s'agisse de traitements, d'équipement ou de services.

Les demandes sont maintenant simplifiées grâce à un processus unique de réception et sont gérées par une équipe spécialisée. Bon nombre de décisions sont prises dans un délai de un ou de deux jours ouvrables. Les travailleurs profitent de réponses plus rapides, d'un parcours plus clair et d'un accès plus facile aux soins dont ils ont besoin.

En améliorant la rapidité et la coordination, ce modèle soutient le rétablissement et aide les travailleurs à retourner au travail plus tôt et de façon sécuritaire.

# PRÉVENTION

Ensemble, nous allons prévenir les blessures, les maladies, les décès et l'incapacité au travail.

## OBJECTIFS

- 1** Renforcer la responsabilité et l'efficacité en offrant les bons services, au bon moment et au bon endroit, fournis par les bonnes personnes.
- 2** Promouvoir une culture de sécurité, de maintien au travail et de retour au travail rapide au sein des lieux de travail de la province.
- 3** Tirer parti des capacités, de l'expertise et de l'accessibilité de nos réseaux de fournisseurs de services et de nos partenariats stratégiques.

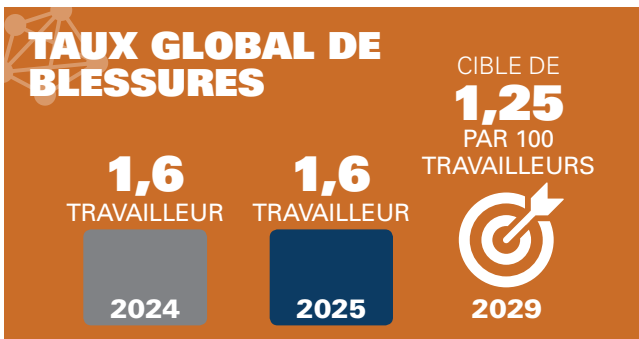


# PRÉVENTION



## INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

### PRÉVENTION DES BLESSURES



**Cette année, nous avons adopté deux nouveaux indicateurs de rendement clés : le taux global de blessures, qui comprend les blessures avec et sans interruption de travail; et le taux de blessures graves, qui comprend les blessures qui changent le cours d'une vie et les accidents mortels.** Ces indicateurs, lorsque combinés, donnent une bonne vue d'ensemble de la sécurité au travail au Nouveau-Brunswick et aident à concentrer nos initiatives de prévention là où elles sont les plus nécessaires.

La prévention des blessures est au cœur de notre mandat. Bien que le taux de blessures global de 1,6 soit demeuré stable en 2025, il est plus élevé que notre cible de 1,25 pour 2029. Le taux de blessures graves a augmenté légèrement, passant de 34 à 36 par 100 000 travailleurs et s'éloignant davantage de notre cible de 30.

Cependant, nous constatons des progrès considérables et de très bons résultats en matière de sécurité dans certains domaines. Les résultats soulignés à la prochaine page témoignent de la façon dont les initiatives de prévention ciblées, les partenariats plus solides et une prise de conscience accrue commencent à faire une différence. Il sera essentiel de poursuivre sur cette lancée afin de continuer à créer des lieux de travail plus sécuritaires.



### CES MESURES FONT UNE DIFFÉRENCE :

- ▶ DES INITIATIVES DE PRÉVENTION CIBLÉES
- ▶ DES PARTENARIATS PLUS SOLIDES
- ▶ UNE PRISE DE CONSCIENCE ACCRUE

# PRÉVENTION

## PRÉVENTION DES BLESSURES

### Prévention des blessures près d'équipement lourd

Les blessures graves impliquant de l'équipement lourd présentent encore un risque important dans les chantiers du Nouveau-Brunswick, surtout lorsque les travailleurs se trouvent près d'équipement en marche. Une bonne sensibilisation, une communication claire et des pratiques de travail sécuritaires uniformes sont nécessaires pour prévenir ces incidents.

Il est essentiel de concentrer nos initiatives de prévention sur les industries à risque élevé pour réduire le nombre de blessures graves. Les environnements de travail où l'on utilise de l'équipement lourd comptent parmi ceux où des mesures ciblées peuvent faire une différence réelle.

Travail sécuritaire NB appuie la prévention grâce à la sensibilisation des employeurs, à des partenariats en matière de formation et à de l'éducation ciblée misant sur la visibilité, la conscience de la situation et le travail sécuritaire près de l'équipement mobile. Des vidéos et des séances de formation dans le cadre d'une campagne ciblée ont mis en évidence les angles morts réels et ce que les conducteurs peuvent et ne peuvent pas voir à partir de la cabine.

Depuis 2021, le nombre de blessures graves dans l'industrie de la construction, où l'on utilise principalement de l'équipement lourd, a diminué d'environ un tiers. Il est passé de plus de 120 à environ 85 par année et est demeuré constamment inférieur au cours des trois dernières années.



### Prévention des blessures psychologiques

Les blessures subies au travail ne sont pas toutes visibles, mais leurs répercussions peuvent être tout autant percutantes. La prévention des blessures psychologiques est une priorité croissante pour Travail sécuritaire NB.

Une équipe spécialisée dirige désormais ces efforts par l'entremise d'une stratégie de trois ans visant la prévention de blessures psychologiques traumatiques et axée sur la prévention, l'intervention primaire et l'appui. Son but est de réduire les risques et d'aider les lieux de travail à prendre des mesures avant que les problèmes ne deviennent chroniques.

Un centre de ressources externe dotera les employeurs et les travailleurs d'outils pratiques pour reconnaître et aborder les traumatismes de façon rapide. Travail sécuritaire NB fait également progresser sa feuille de route sur les blessures psychologiques traumatiques et établit des partenariats avec des organismes comme Wounded Warriors Canada et l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick.

Ces initiatives font une différence. Le nombre de réclamations pour des blessures psychologiques traumatiques a diminué, et est passé de 225 en 2024 à 167 en 2025, soit une baisse de presque 26 %.

La prévention des blessures consiste à promouvoir à la fois la santé physique et la santé psychologique.

# LA PRÉVENTION FAIT UNE DIFFÉRENCE MESURABLE

MOINS DE BLESSURES CORPORELLES, MOINS DE BLESSURES PSYCHOLOGIQUES ET MOINS DE VIES PERDUES : VOILÀ L'EFFET DE MEILLEURES PRATIQUES DE SÉCURITÉ ET D'UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE.

DIMINUTION DE **26%** ↓ DU NOMBRE DE RÉCLAMATIONS POUR BLESSURES PSYCHOLOGIQUES TRAUMATIQUES



Après quatre années consécutives d'augmentations, le nombre de réclamations pour des blessures psychologiques traumatiques est passé de 225 en 2024 à 167 en 2025, ce qui représente une diminution importante. Cette amélioration reflète à la fois une plus grande prise de conscience et des initiatives ciblant la prévention des blessures psychologiques, y compris un meilleur soutien pour les employeurs et l'établissement d'une équipe à Travail sécuritaire NB chargée d'aider les lieux de travail à prévenir de telles blessures. Les résultats préliminaires sont encourageants et indiquent que nous passons de la prise de conscience à l'action.



TAUX DE BLESSURES AVEC INTERRUPTION DE TRAVAIL  
**LE PLUS BAS**  
DANS L'HISTOIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK



Le Nouveau-Brunswick continue d'avoir le taux de blessures avec interruption de travail le plus bas dans son histoire. Ce résultat témoigne de l'efficacité des initiatives de prévention partout dans la province, qui permettent à davantage de travailleurs de demeurer en sécurité et de retourner à la maison auprès de leurs êtres chers à la fin de leur journée de travail.



**MOINS** ↓  
DE VIES PERDUES AU TRAVAIL  
AU NOUVEAU-BRUNSWICK  
**4 MALADIES PROFESSIONNELLES,  
DONT 5 SONT AIGÜES**



Le nombre d'accidents mortels est passé de 15 en 2024 à 9 en 2025, ce qui représente des progrès importants. Chaque perte est profondément ressentie, et même un seul accident mortel en est un de trop. Ces tragédies sont inacceptables et sont un puissant rappel qu'il faut faire plus. Nous ne devons pas relâcher nos efforts.

# COMPRENDRE LES RISQUES PRENDRE DES MESURES

NOUS UTILISONS DES DONNÉES AFIN DE COMPRENDRE QUI SONT LES TRAVAILLEURS QUI SUBISSENT DES BLESSURES ET COMMENT CES BLESSURES SURVIENNENT AFIN QUE NOUS PUISSIONS CONCENTRER NOS EFFORTS DE PRÉVENTION LÀ OÙ ILS SERONT LES PLUS EFFICACES.

## BLESSURES COURANTES

**21%**  
BLESSURES  
AU DOS

**10%**  
BLESSURES  
AUX JAMBES

**9%**  
BLESSURES  
À L'ÉPAULE

## NATURE DES BLESSURES

**46%**  
ENTORSES,  
FOULURES,  
DÉCHIRURES

**10%**  
FRACTURES

**5%**  
COMMOTIONS CÉRÉBRALES  
OU TRAUMATISMES  
CÉRÉBRAUX LÉGERS

## DIMINUTION DE

**31%** ↓

DU TAUX DE BLESSURES GRAVES DANS LE SECTEUR DE LA FABRICATION EN 2025



## GROUPE D'ÂGE DANS LEQUEL SURVIENT LE PLUS GRAND NOMBRE DE BLESSURES

**44%** ENTRE 46 ET 65 ANS



## SECTEURS OÙ LES BLESSURES SURVIENNENT

**26%**  
SOINS DE SANTÉ  
ET ASSISTANCE  
SOCIALE

**19%**  
ADMINISTRATION  
PUBLIQUE

**15%**  
FABRICATION

**MESURES** >>>

PRISES EN 2025

**4 374**

INSPECTIONS EN 2025



**4 085 ORDRES**

donnés pour éliminer des risques au lieu de travail



**73 ORDRES DE SUSPENSION DES TRAVAUX** pour prévenir un danger immédiat



**825 SUIVIS D'INCIDENTS et ENQUÊTES**



**21 POURSUITES** donnant lieu à des pénalités s'élevant à **146 166 \$**, y compris **35 000 \$ en peines de remplacement**



LES PEINES DE REMPLACEMENT PERMETTENT DE CONSACRER DES FONDS À DES INITIATIVES DE SÉCURITÉ VISANT À PRÉVENIR DES BLESSURES AU TRAVAIL À L'AVENIR, EN APPLIQUANT LA LOI DE SORTE QU'ELLE AIT UN EFFET CONCRET SUR LA COMMUNAUTÉ.

# PRÉVENTION

## PRÉVENTION DES BLESSURES

### La prévention commence avec la sensibilisation

La prévention des blessures commence bien avant qu'un incident ne survienne. Elle commence avec de la sensibilisation, des connaissances pratiques et la capacité de reconnaître les risques en temps réel.

En 2025, nous avons renforcé la prévention grâce à de l'éducation cohérente et accessible. Le bulletin électronique *Cybernouvelles*, les conseils de sécurité du mardi et la participation à des balados nous ont permis de donner aux travailleurs et aux employeurs des conseils pratiques et en temps voulu pouvant être appliqués au travail. La Conférence sur la santé et la sécurité de Travail sécuritaire NB a accueilli plus de 700 participants, et de nouveaux programmes d'apprentissage en ligne ont élargi l'accès pour les membres de comités mixtes d'hygiène et de sécurité et pour les jeunes travailleurs.

Nous avons également souligné le Jour de deuil national et participé aux activités de Fil de vie, comme Un pas pour la vie, afin de sensibiliser aux blessures subies au travail et de réaffirmer l'importance de la prévention.

Ces efforts collectifs appuient des décisions plus sécuritaires et aident à prévenir les blessures avant qu'elles ne se produisent.

**« Je n'ai jamais connu mon oncle Jordan car son travail n'était pas sécuritaire. C'est pourquoi je suis prudent et je veux que vous le soyez aussi. »**

Aidons Brexton à assurer la santé et la sécurité des travailleurs néo-brunswickois. Joignez-vous à nous pour souligner le Jour de deuil national le 28 avril 2025.

Pour lire l'article spécial de Leïca Gahan qui porte sur l'histoire de son fils Jordan et l'importance de la sécurité au travail, balayez le code QR :

TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ

#Jourdedeuil

WORKSAFE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB



# PRIX DES ÉTOILES DE LA SÉCURITÉ

Le prix des étoiles de la sécurité est remis chaque année dans le cadre de la Conférence sur la santé et la sécurité de Travail sécuritaire NB. Il reconnaît des personnes et des organismes qui démontrent un engagement et un leadership exceptionnels, ainsi que l'innovation dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Nous sommes heureux d'appuyer ces leaders en matière de sécurité qui partagent notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.



## RICHWIL TRUCK CENTRE LTD.

### La sécurité commence avec Keri Flowers

Coordonnatrice de la santé et de la sécurité chez Richwil Truck Centre Ltd. à Fredericton et à Woodstock, Keri Flowers est une leader exceptionnelle en sécurité que la conseillère de Travail sécuritaire NB Shelley O'Dell tenait à reconnaître pour son engagement à instaurer une culture de sécurité positive. Elle montre l'exemple en respectant les protocoles, en portant l'équipement de protection individuelle approprié et en appliquant les pratiques de sécurité tant au travail que dans sa vie quotidienne, et ce, en mettant l'accent sur la communication, la reddition de comptes et la responsabilité partagée. Lorsque des préoccupations surviennent, M<sup>me</sup> Flowers s'y attaque rapidement et de façon professionnelle, en faisant appel à la direction au besoin, et en se concentrant sur l'habilitation des autres plutôt qu'exclusivement sur la gestion de la sécurité. Grâce à sa volonté d'écouter, de guider et d'apprendre continuellement des services de consultation de Travail sécuritaire NB, elle est devenue une ressource fiable qui aide à renforcer la confiance, l'engagement et le rendement global en matière de sécurité au sein de son lieu de travail.



## IRON MAPLE

### Bâtir des fondations sécuritaires dans le secteur de la construction



Depuis 2020, Iron Maple s'est taillée une solide réputation en intégrant la sécurité à tous les niveaux de ses activités, grâce à un leadership dynamique et à des processus cohérents. Les propriétaires jouent un rôle concret dans cette démarche en organisant des réunions périodiques et en prenant une part active à la planification de la sécurité, tandis que chaque projet commence par une évaluation approfondie des dangers, une orientation et des inspections continues pour gérer les risques de façon proactive. L'entreprise soutient également ses employés au moyen de tâches modifiées et de programmes de retour au travail en collaboration avec Travail sécuritaire NB, renforçant ainsi l'attention qu'elle porte au bien-être de ses employés. En mettant l'accent sur la formation, le mentorat et l'amélioration continue, Iron Maple a créé une culture où la sécurité fait partie intégrante du travail quotidien et est considérée comme essentielle à la fois pour protéger ses employés et garantir la réussite de l'entreprise.

# PRIX DES ÉTOILES DE LA SÉCURITÉ



## GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

### Engagement envers la sécurité et le succès

À GFL Environmental Services Inc., la sécurité est un aspect fondamental qui dicte la façon dont le travail est exécuté, soutenue par un leadership, de la formation et des attentes claires à l'échelle de toutes les activités. Les employés ont les outils et les connaissances nécessaires pour travailler en toute sécurité, tandis qu'un accent commun sur l'aptitude au travail, la conscience de la situation et la reddition de comptes aident à renforcer les comportements uniformes sur le terrain. L'entreprise collabore étroitement avec Travail sécuritaire NB pour accroître la conformité et soutenir les superviseurs, assurant ainsi une gestion efficace des risques. Dans les situations où surviennent des pressions opérationnelles, GFL Environmental Services Inc. accorde la priorité à la sécurité et non à la rapidité, comme elle l'a d'ailleurs démontré lorsqu'elle a suspendu des travaux impliquant des matières dangereuses pour réévaluer les risques et s'assurer que des procédures appropriées étaient en place. Cette approche reflète une culture où le travail d'équipe, la communication et la confiance favorisent à la fois des résultats sécuritaires et la réussite opérationnelle.



## BRUNO GAGNÉ

### Promouvoir l'éducation et la culture en matière de sécurité au travail



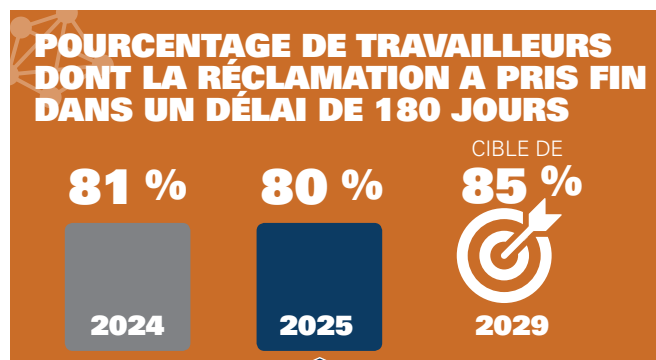
Bruno Gagné, le président-directeur général et l'agent de formation de l'École de sécurité au travail du Nouveau-Brunswick Inc., a consacré sa carrière au renforcement de la sécurité au travail grâce à l'éducation et au leadership dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Nommé étoile de la sécurité de Travail sécuritaire NB en 2025, il est reconnu pour sa promotion du concept que la sécurité est une responsabilité partagée qui doit être soutenue à tous les niveaux d'une entreprise. Grâce à une formation intéressante et pratique, M. Gagné souligne l'importance de la participation des dirigeants aux côtés des employés et encourage l'adoption d'un état d'esprit axé sur la sécurité continue qui va au-delà du lieu de travail. Son approche, façonnée par son expérience antérieure en tant qu'agent de sécurité, vise à sensibiliser, à instaurer des habitudes et à donner aux gens les moyens de dire quelque chose et d'agir face à des préoccupations en matière de sécurité. Bien que l'effet de son travail soit souvent invisible, M. Gagné croit qu'un seul incident évité peut faire une différence considérable, renforçant ainsi son influence durable sur la culture de sécurité dans toute la province.

# PRÉVENTION



## INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

**ACCÈS ACCRU. SOINS PLUS RAPIDES. MEILLEURS RÉSULTATS.**



**UN RÉSULTAT STABLE**

**Cet indicateur nous aide à comprendre à quel point nous appuyons les travailleurs blessés tout au long de leur rétablissement et de leur retour au travail, et ce, en mettant l'accent sur la prévention de l'invalidité à long terme.**

Il témoigne des soins, de la coordination et des partenariats derrière le parcours de chaque travailleur.

En 2025, 80 % des réclamations de travailleurs ont pris fin dans un délai de 180 jours, par rapport à 81 % en 2024. Bien qu'il s'agisse d'une légère diminution, le résultat demeure constant, et ce, d'autant plus que nous constatons une augmentation du nombre de blessures complexes et des périodes de rétablissement plus longues.

Cela est important, parce que c'est en aidant les travailleurs à se rétablir plus rapidement que nous réduisons les risques d'invalidité à long terme et favorisons de meilleurs résultats pour les travailleurs et les employeurs. Cet indicateur représente de vraies personnes, de vrais rétablissements et des équipes qui collaborent chaque jour afin de favoriser un retour au travail efficace et rapide.

Nous continuerons de poursuivre sur cette lancée en renforçant l'intervention primaire, en élargissant l'accès aux soins et en améliorant la façon dont nous appuyons les travailleurs tout au long de leur rétablissement.

### Accès à des soins qui appuient le rétablissement et le retour au travail

**Un accès rapide et coordonné à des soins est essentiel pour prévenir l'invalidité à long terme et pour appuyer un retour au travail rapide.** En réduisant les retards et en veillant à ce que les travailleurs obtiennent les soins nécessaires au bon moment, nous favorisons des rétablissements plus rapides et évitons que les cas ne se prolongent ou ne deviennent complexes.

En 2025, Travail sécuritaire NB a renforcé ses partenariats cliniques afin d'améliorer l'accès à des soins coordonnés et en temps opportun, ainsi que de favoriser un retour au travail plus rapide et en toute sécurité. L'élargissement de nos réseaux de fournisseurs permet de réduire les délais d'attente et de rapprocher les services des travailleurs dans la province. Les services de santé mentale comptent désormais 55 fournisseurs offrant des soins axés sur les traumatismes. Ces fournisseurs sont tous formés en pratiques qui tiennent compte des traumatismes. Le programme interdisciplinaire de retour au travail a étendu sa portée grâce à trois nouvelles cliniques, et l'accès aux traitements de physiothérapie et d'ergothérapie a connu une amélioration grâce à 27 nouveaux fournisseurs et aux réseaux de renvoi élargis.

Ces améliorations aident les travailleurs à se rétablir plus rapidement et à retourner au travail plus tôt, et réduisent les risques d'invalidité à long terme.



Fournisseurs de soins de santé mentale  
**55**



Nouvelles cliniques de retour au travail  
**3**



Nouveaux fournisseurs de services de physiothérapie  
**27**



Nouveaux fournisseurs de services d'ergothérapie  
**13**

# PRÉVENTION

## ACCÈS ACCRU. SOINS PLUS RAPIDES. MEILLEURS RÉSULTATS.

### Réclamations de plus courte durée, meilleurs résultats

**La durée moyenne des réclamations est passée de 260 jours en 2024 à 248 jours en 2025.** Cette amélioration de 4,4 % fait état de progrès continus afin d'aider les travailleurs à se rétablir et à retourner au travail plus rapidement.

La tendance à plus long terme est d'autant plus impressionnante. Depuis 2021, la durée moyenne des réclamations ouvertes/fermées a diminué de plus de 80 jours, soit une baisse d'environ 25 %. Ces progrès constants témoignent de l'efficacité de notre stratégie visant à maintenir les travailleurs au travail et à faciliter leur retour au travail dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.



Ces progrès sont motivés par une intervention plus tôt, une collaboration plus étroite avec les fournisseurs de soins de santé, et des soins plus rapides et coordonnés. Les employeurs jouent également un rôle essentiel en favorisant un retour au travail graduel et sécuritaire, et en aidant les travailleurs à maintenir un lien avec leur lieu de travail.

L'accès accru aux services, y compris à un soutien psychologique et à des soins spécialisés, permet d'assurer que les travailleurs reçoivent l'aide dont ils ont besoin tout au long de leur rétablissement.

Des réclamations de plus courte durée permettent de réduire le nombre de jours d'absence du travail. Elles reflètent de meilleurs résultats par rapport au rétablissement, un lien plus fort avec le lieu de travail et un régime qui fonctionne comme prévu, tant pour les travailleurs que pour les employeurs.

### Renforcement des mesures de soutien en santé mentale pour le rétablissement et le retour au travail

**Les blessures psychologiques liées à des traumatismes survenus au travail nécessitent une approche différente quant au traitement et au rétablissement.** Tout comme les initiatives de prévention sont adaptées à ces risques, le rétablissement doit lui aussi être adapté, rapide et axé sur l'appui en vue d'un retour au travail sécuritaire.

Ces cas sont souvent plus complexes et peuvent faire augmenter la durée des réclamations s'ils ne sont pas abordés rapidement et avec des bons services de soutien. En 2025, la durée des réclamations pour des blessures psychologiques traumatiques était encore la plus longue, avec une moyenne de 364,7 jours. Cela réaffirme le besoin d'une approche plus adaptée et proactive.

Travail sécuritaire NB renforce son approche en ce qui a trait aux blessures psychologiques traumatiques en établissant des parcours cliniques plus clairs et en élargissant l'accès à des soins spécialisés. Notre partenariat avec Wounded Warriors Canada représente une étape clé : il améliore l'accès à des services de santé mentale tenant compte du contexte culturel pour les travailleurs exposés à des traumatismes et leur famille. Des programmes, comme le réseau d'évaluations psychologiques rapides et RÉUSSIR, favorisent un dépistage et l'accès à des soins plus rapides.

Cette approche aide les travailleurs à se rétablir plus rapidement et à maintenir un lien avec leur lieu de travail au besoin, tout en favorisant un retour au travail réussi et en réduisant les risques d'invalidité à long terme.



# INTÉGRITÉ

Nous protégerons l'intégrité du régime.

## OBJECTIFS

**1** Mettre en place une bonne gouvernance, y compris des cadres législatifs et de politique solides, ainsi qu'une communication et un engagement transparents avec les intervenants.

**2** Faire progresser et exploiter nos capacités en gestion des risques de l'entreprise et en assurance de la qualité.

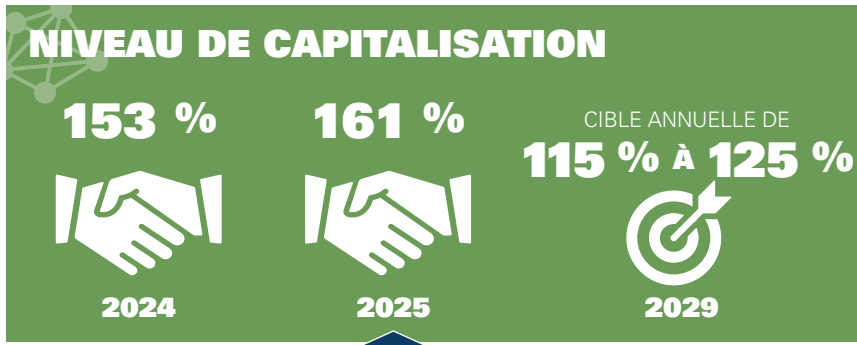
**3** Mettre en œuvre notre feuille de route sur la modernisation pour refaçonner l'expérience de nos employés et de nos clients alors que nous adoptons pleinement le pouvoir transformateur de la technologie.

# INTÉGRITÉ



## INDICATEUR STRATÉGIQUE CLÉ

### NIVEAU DE CAPITALISATION



**SUPÉRIEUR À LA CIBLE**

#### Un niveau de capitalisation solide est essentiel pour

**renforcer la confiance dans le régime.** Il veille à ce que nous puissions respecter notre engagement envers les travailleurs blessés, tout en assurant la stabilité et la prévisibilité pour les employeurs.

La loi exige un pourcentage de capitalisation minimum de 100 %, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une certaine période. En 2019, nous avons établi un objectif de capitalisation plus ambitieux, soit entre 115 % et 125 %, afin d'assurer la durabilité à long terme du régime et de veiller à ce que le coût total des blessures subies au travail soit entièrement financé, aujourd'hui comme à l'avenir, sans transmettre de coûts aux employeurs futurs.

En 2025, nous avons dépassé notre objectif et atteint 161 %. Cela témoigne de l'engagement partagé des employeurs, des travailleurs et de Travail sécuritaire NB envers le maintien d'un régime solide et résilient.

Cela importe parce que la plupart des coûts de réclamation sont payés au cours de bien des années après l'année de la blessure. Puisqu'environ seulement 20 % des coûts de réclamation sont payés au cours de l'année de l'accident, le maintien d'un niveau de capitalisation solide nous permet de satisfaire à nos obligations avec confiance et d'appuyer les travailleurs tout au long de leur rétablissement tout en assurant des taux de cotisation stables.

Voilà comment nous assumons nos responsabilités envers la main-d'œuvre d'aujourd'hui et les générations futures, et comment nous continuons de renforcer la confiance dans le régime.

### Bon rendement des placements

**Les placements de Travail sécuritaire NB ont enregistré des résultats solides en 2025, aidant ainsi à financer les prestations et les services tout en assurant des taux de cotisations stables pour les employeurs.** Le revenu des placements demeure une source

importante de revenu, ce qui contribue à la durabilité financière à long terme du régime. Ces rendements solides ont également été un facteur déterminant des remboursements liés au rendement versés aux employeurs.

En 2025, le portefeuille de placements a enregistré un rendement de 15,2 %, produisant environ 289,8 millions de dollars en revenu de placements. Cela a largement contribué à notre niveau de capitalisation solide et au rendement général du régime.

Notre objectif à long terme est d'obtenir un taux de rendement réel de 3,75 %, et ce, grâce à un portefeuille méthodique et diversifié conçu pour produire de bons résultats au long des cycles du marché. Bien que les résultats varieront d'une année à l'autre, cette approche permettra d'assurer la stabilité à long terme.

Un modèle hybride permet l'harmonisation de l'expertise externe et de la surveillance interne afin de gérer les risques, de faire face à la volatilité et d'assurer la durabilité à long terme du régime.

# INTÉGRITÉ

## DE MEILLEURS RÉSULTATS GRÂCE À L'ENGAGEMENT

### L'écoute est à la source de politiques efficaces

À Travail sécuritaire NB, l'engagement des travailleurs, des employeurs et des partenaires nous permet de veiller à ce que notre régime reflète les expériences réelles et les besoins des lieux de travail d'aujourd'hui.

En 2025, nous avons renforcé cette approche grâce à la consultation continue et à notre plateforme d'engagement en ligne Parlons sécurité NB, ce qui permet aux Néo-Brunswickois de nous faire part de leurs commentaires et de participer à la prise de décisions plus facilement. Leurs commentaires ont été pris en compte lors d'initiatives importantes, comme l'examen de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*.

Nous avons également continué d'améliorer notre cadre de politique en approuvant des modifications à 20 politiques, quatre desquelles ont été élaborées en tenant compte des commentaires du public recueillis par l'entremise de la plateforme Parlons sécurité NB. Ainsi, nos politiques demeurent pertinentes, transparentes et conformes à la législation.

Cela aboutit à d'importants changements. Des mises à jour législatives présentées à l'été 2025 modernisent le régime et renforcent la sécurité financière des travailleurs et de leur famille.

C'est en écoutant et en agissant que Travail sécuritaire NB continue de mettre en place un régime juste, flexible et de confiance pour les Néo-Brunswickois.



### AMÉLIORATIONS IMPORTANTES AUX PRESTATIONS EN 2025

- **AMÉLIORATION DES PRESTATIONS DE SURVIVANT** pour un soutien plus clair et plus stable
- **MEILLEURE PROTECTION POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS** grâce à la mise à jour de l'estimation des gains futurs
- **AUGMENTATION DES RENTES VERSÉES EN UNE SOMME GLOBALE** pour les travailleurs ayant des montants réservés moins élevés pour la retraite
- **TAUX DE DIMINUTIONS PHYSIQUES MIS À JOUR** conformément aux lignes directrices de la American Medical Association les plus récentes
- **EMPLOI D'UN LANGAGE PLUS CLAIR ET PLUS INCLUSIF** dans la *Loi sur les accidents du travail*

Ces changements poursuivent la lancée des améliorations apportées en 2024 et marquent le début de la deuxième phase des efforts de modernisation les plus importants depuis des décennies quant aux prestations.

# INTÉGRITÉ

## NOTRE PROCESSUS DE MODERNISATION

### MODERNISATION

**À Travail sécuritaire NB, la modernisation nous permet de renforcer la façon dont nous assumons nos responsabilités par le biais d'améliorations à notre culture, à nos processus et à nos systèmes.** Elle favorise de meilleures décisions, des processus plus clairs et des services plus fiables pour les travailleurs et les employeurs.

En tant que responsables de la gérance du régime, nous devons veiller à ce que les prestations soient versées avec exactitude, que les ressources soient gérées de façon responsable, et que les décisions soient prises avec transparence et uniformité. En améliorant la façon dont l'information circule, dont le travail s'accomplit et dont les équipes communiquent, nous renforçons le rendement et la reddition de comptes.

Le processus de modernisation de Travail sécuritaire NB s'étend au-delà des systèmes. Nous avons commencé en mettant l'accent sur la culture, les modèles de prestation de services, la gouvernance des données et la façon dont nous travaillons en collaboration avec les équipes.

Un total de 30 projets appuient cette transformation, y compris cinq initiatives liées à des systèmes fondamentaux. Jusqu'à présent, 22 projets ont été menés à bien et deux projets sont en cours. Cela témoigne de progrès solides et veille à ce que les nouveaux systèmes soient appuyés par les bons processus et les bonnes méthodes de travail.

Voici ce à quoi ressemblent ces efforts en pratique.

### UN FONDEMENT POUR DE MEILLEURS SERVICES

Afin d'offrir d'excellents services aux Néo-Brunswickois, nous devons d'abord donner à nos employés les outils dont ils ont besoin pour faire du bon travail. Au cours de la dernière année, nous avons pris d'importantes mesures afin de moderniser la façon dont nous travaillons à l'aide du projet SPARC, qui signifie Supporting People and Reimagining Connectivity (appuyer les gens et réimaginer la connectivité). Il s'agit d'un nouveau système pour les ressources humaines et les finances, qui simplifie et réunit des fonctions principales comme la gestion des personnes, les finances et l'approvisionnement. Le projet SPARC rassemble ces éléments en un système intégré, ce qui réduit la complexité et



**Environ 70 personnes se sont réunies le 27 mars 2025 au bureau principal de Travail sécuritaire NB à Saint John pour le lancement officiel du projet SPARC : Services financiers et de ressources humaines.**

facilite la gestion des activités quotidiennes.

Il ne s'agit pas que d'une mise à niveau technologique. Il s'agit également d'un investissement pratique dans la façon dont nous

travaillons en tant que fournisseur de services. Cela améliore la transparence, l'uniformité et la reddition de comptes quant à la façon dont nous prenons des décisions et gérons les ressources.

# INTÉGRITÉ

## NOTRE PROCESSUS DE MODERNISATION

### TRAVAIL PLUS SIMPLE, DÉCISIONS PLUS SOLIDES

En simplifiant les processus et en améliorant l'accès à l'information en temps réel, le projet SPARC allège le fardeau administratif et appuie une prise de décisions plus rapide et éclairée. Les équipes accomplissent leur travail de façon plus efficace, les approbations sont accordées plus rapidement, et l'information est plus facile à accéder et à partager. Ainsi, les employés consacrent moins de temps sur les systèmes et plus de temps à appuyer les travailleurs et les employeurs.

De meilleures données et une surveillance financière plus robuste améliorent la planification et la gestion des ressources tout en renforçant la transparence et la reddition de comptes. Les leaders profitent d'une visibilité plus claire, et ce, à l'appui de décisions et de gérance plus solides. Du même coup, des processus plus uniformes facilitent la collaboration et créent une expérience sans faille pour les gens que nous servons.

### DES LIENS PLUS ÉTROITS AVEC NOS PARTENAIRES

Le projet SPARC améliore également la façon dont nous travaillons avec nos partenaires externes. Les fournisseurs profitent de processus plus simples et efficaces, y compris la capacité de suivre les transactions et de gérer leur information plus facilement. Ces améliorations réduisent la charge administrative et appuient de meilleures relations de travail.



Les employés de Travail sécuritaire NB reçoivent un aperçu du système en cours de développement le 3 juin 2025 dans le cadre de Connect 2025, la réunion annuelle des employés.

### LE RÉSULTAT

Des processus internes plus simples et intégrés donnent lieu à des services plus uniformes, flexibles et faciles à naviguer. Cela vient renforcer la confiance et veille à ce que les gens reçoivent le soutien dont ils ont besoin au bon moment.

### QUE SIGNIFIE SPARC?

SPARC signifie ***Supporting People and Reimagining Connectivity*** (appuyer les gens et réimaginer la connectivité). Il représente notre vision ambitieuse d'un « Travail sécuritaire NB uni » en créant un organisme plus simple, efficace et convivial.

# RAPPORT ANNUEL 2025

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS  
CONSOLIDÉS ET NOTES AFFÉRENTES

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2025

Le rapport de gestion représente le compte-rendu de la direction portant sur les questions clés qui ont des répercussions sur le rendement actuel et futur de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (sous le titre de Travail sécuritaire NB). Le lecteur est invité à lire la section qui suit, établie au 26 mai 2026, conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs relativement à certaines questions qui sont, en raison de leur nature, assujetties à de nombreux risques et à de nombreuses incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés présentés dans le présent rapport. Ces énoncés comprennent entre autres les objectifs, les stratégies, ainsi que les résultats financiers visés et prévus de Travail sécuritaire NB, en plus d'un aperçu de ses activités et de l'économie de la province et mondiale. Les risques et les incertitudes comprennent entre autres l'évolution du marché; les conditions ou les facteurs économiques de l'industrie et généraux; les modifications législatives ayant un effet sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB; les modifications de conventions comptables; la capacité de retenir et de recruter des employés compétents; et d'autres risques connus ou inconnus. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder trop d'importance à ces énoncés prospectifs.

Vous pouvez vous procurer le rapport annuel, le plan stratégique et les documents sur les taux de cotisation en ligne à l'adresse [travailsecuritaire.nb.ca](http://travailsecuritaire.nb.ca).

## ÉVALUATION RÉALISÉE AUX FINS DE LA CAPITALISATION ET ÉVALUATION DES ÉTATS FINANCIERS

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes les compagnies d'assurance et commissions des accidents du travail ont adopté les nouvelles exigences en matière de présentation de l'information financière conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

Cette nouvelle norme comptable exigeait des changements dans la façon dont Travail sécuritaire NB préparait et présentait ses états financiers. Elle prévoyait une approche normalisée de l'évaluation du passif au titre des réclamations et modifiait la façon dont le revenu et le passif étaient comptabilisés. Bien que cela ne change pas les principes économiques fondamentaux des commissions des accidents du travail, les résultats selon IFRS 17 peuvent entraîner une volatilité accrue des états financiers d'un exercice à l'autre en raison de la façon dont le taux d'actualisation est déterminé. Le taux d'actualisation est essentiel pour évaluer le passif au titre des réclamations de Travail sécuritaire NB.

Bien que la norme d'information financière IFRS 17 reflète des perspectives à court terme, Travail sécuritaire NB s'engage à adopter une perspective à long terme pour établir le taux de cotisation moyen et déterminer le niveau de capitalisation. Cet engagement aide à atténuer les fluctuations à court terme des taux de cotisation, ce qui assure une stabilité pour les employeurs.

Comme toutes les autres commissions des accidents du travail au pays, Travail sécuritaire NB a effectué deux évaluations financières distinctes à compter du 31 décembre 2025, notamment :

- **Évaluation réalisée aux fins de la capitalisation** : Elle évalue la durabilité à long terme du régime d'indemnisation des travailleurs, ainsi que détermine le taux de cotisation moyen et les niveaux de prestations. Dans le cadre de l'évaluation réalisée aux fins de la capitalisation, le taux d'actualisation utilisé représente le rendement des placements à long terme prévu de la caisse des accidents.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2025 (SUITE)

- **Évaluation des états financiers** : Elle est réalisée pour se conformer à IFRS 17. Dans le cadre de l'évaluation des états financiers, le taux d'actualisation utilisé reflète les attentes à court terme du marché et n'est pas lié aux placements dans la caisse des accidents.

Bien que les états financiers vérifiés soient désormais préparés conformément à IFRS 17, le présent rapport de gestion portera sur les

résultats obtenus selon l'évaluation réalisée aux fins de la capitalisation à long terme, qui permet de déterminer les taux de cotisation et les niveaux de capitalisation puisqu'il s'agit là de facteurs clés importants pour nos intervenants. Le tableau suivant fait le rapprochement des résultats présentés dans les états financiers vérifiés et des résultats obtenus selon l'évaluation réalisée aux fins de la capitalisation.

Au 31 décembre 2025 (en millions de dollars)	Fondés sur les états financiers	Présentation <sup>1</sup>	Évaluation <sup>2</sup>	Méthode de capitalisation
<b>État consolidé de la situation financière</b>				
Total de l'actif	2 251,2	11,9	–	2 263,1
Total du passif	1 604,7	11,9	(250,2)	1 366,4
Actif net attribuable à Travail sécuritaire NB	583,4	–	250,2	833,6
Participations ne donnant pas le contrôle	63,1	–	–	63,1
<b>Pourcentage de capitalisation</b>	<b>Sans objet</b>			<b>161,0 %</b>
<b>État consolidé des résultats</b>				
Excédent des revenus sur les dépenses attribuable à Travail sécuritaire NB	26,5	–	102,8	129,3

1. En raison des comptes débiteurs et des comptes créditeurs liés à l'assurance qui ont été reclassés aux engagements au titre des contrats d'assurance.

2. En raison de la méthode du taux d'actualisation à la valeur du marché exigée pour les engagements au titre des contrats d'assurance dans les états financiers, par rapport à l'approche à long terme utilisée pour le passif de capitalisation.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2025 (SUITE)

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES – ÉVALUATION RÉALISÉE AUX FINS DE LA CAPITALISATION

Le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB s'est chiffré à 833,6 millions de dollars (161,0 %) au 31 décembre 2025, soit une augmentation par rapport à 704,2 millions de dollars (152,9 %) au 31 décembre 2024. Cette augmentation était attribuable à un excédent des revenus sur les dépenses se chiffrant à 129,3 millions de dollars en 2025, comparativement à une insuffisance des revenus sur les dépenses de 33,5 millions de dollars en 2024. L'augmentation du niveau de capitalisation en 2025 est surtout imputable au bon rendement des placements, qui s'est chiffré à 15,2 % en 2025 par rapport à 10,5 % en 2024. L'augmentation a été compensée en partie par la distribution de l'excédent sous forme de chèques de remboursement lié au rendement totalisant 53,2 millions de dollars en 2025 et d'un rabais de 0,14 \$ du taux de cotisation moyen provisoire de 2025 totalisant 19,7 millions de dollars, pour un total de 72,9 millions de dollars distribués aux employeurs néo-brunswickois. Les engagements au titre des prestations en 2025 ont augmenté de 33,0 millions de dollars, cette hausse étant en grande partie liée à l'augmentation des coûts de nouveaux accidents en 2025. Les engagements au titre des rentes ont augmenté de 6,0 millions de dollars en 2025, surtout en raison du bon rendement des placements tout au long de 2025 qui a été crédité aux rentes. Le revenu des cotisations est passé de 179,0 millions de dollars en 2024 à 181,2 millions de dollars en 2025, soit une augmentation de 1,2 %. Cette augmentation est attribuable à une croissance de 7,2 % du total des salaires assurables et au fait que des industries comportant des taux plus élevés représentent maintenant une plus grande partie de la totalité de la masse salariale. L'augmentation du revenu des cotisations a été largement compensée par une réduction de 6,8 % du taux de cotisation moyen provisoire, qui est passé de 1,18 \$ en 2024 à 1,10 \$ en 2025.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; elle est exposée ou a droit à des rendements variables de l'entité; et elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, conformément aux accords relatifs à la gestion combinée de leurs placements respectifs. Bien que Travail sécuritaire NB n'ait pas droit à la quote-part que la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* détiennent dans WSNBIL, la Norme internationale d'information financière 10 (IFRS 10) exige que Travail sécuritaire NB présente des états financiers consolidés puisqu'il contrôle WSNBIL, tel qu'il est défini à IFRS 10. Ainsi, WSNBIL a été entièrement consolidée dans les présents états financiers.

Les quotes-parts dans l'actif net de WSNBIL au 31 décembre 2025 étaient les suivantes : Travail sécuritaire NB, 87,1 %; la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 11,2 %; et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 1,7 %. La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et de WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenue par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2025 (SUITE)

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les principales composantes de l'état consolidé de la situation financière de Travail sécuritaire NB sont les placements, les engagements au titre des prestations, les engagements au titre des rentes et le niveau de capitalisation.

### PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

#### État consolidé de la situation financière

(en millions de dollars)	2025	2024
Portefeuille de placement	2 174,5	1 996,6
Engagements au titre des prestations	1 223,0	1 189,9
Engagements au titre des rentes	118,5	112,5
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB	833,6	704,2
Pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB	161,0 %	152,9 %

### Placements

Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB doit être personnalisé pour refléter son but, l'horizon prévisionnel, les exigences par rapport à la liquidité, les contraintes juridiques et la tolérance des intervenants à l'égard du risque. Le principal risque des placements est que l'actif du portefeuille de placement et les revenus futurs ne seront pas suffisants pour satisfaire aux engagements.

La principale partie du portefeuille de placement est détenue pour satisfaire aux engagements au titre des prestations qui s'échelonnent sur de nombreuses années à venir. Par conséquent, Travail sécuritaire NB adopte une approche à long terme pour trouver un équilibre acceptable relativement au risque et au rendement, et ce, par le biais de la stratégie de placement. Les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en matière de placements ont pour but d'accroître la probabilité d'atteindre les objectifs de rendement à long terme en assumant un niveau de risque acceptable. D'un exercice à un autre, les fluctuations à court terme des marchés financiers pourraient faire en sorte que les résultats du portefeuille de placement soient

considérablement supérieurs ou inférieurs à ses objectifs de rendement à long terme.

Travail sécuritaire NB est d'avis que la composition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le risque et le rendement des placements. Il se fonde sur des études périodiques de l'actif et du passif effectuées par des actuaires conseils indépendants pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu de sa tolérance à l'égard du risque, de la nature de ses engagements et de sa situation financière. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2024, et la composition de l'actif visée est maintenant de 11 % d'obligations canadiennes, de 11 % d'actions canadiennes, de 10 % d'actions américaines, de 13 % d'actions internationales (EAFE), de 3 % d'actions des marchés naissants, de 15 % de biens immobiliers, de 15 % d'infrastructure, de 15 % d'actif dans une stratégie opportuniste mondiale, de 5 % d'actions dans une stratégie neutre par rapport au marché et de 2 % en espèces.

La composition de l'actif a pour but de réduire la volatilité du bénéfice d'exploitation, du pourcentage de capitalisation et des taux de cotisation annuels de Travail sécuritaire NB.

Le tableau suivant indique la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB selon le type de placements au 31 décembre.

PLACEMENTS (en millions de dollars)	2025	2024
Contrats de change à terme	16,6	(17,5)
Revenu fixe	228,0	322,8
Actions	825,2	826,2
Biens immobiliers	372,4	301,6
Infrastructure	304,3	261,5
Opportuniste mondiale	428,0	302,0
<b>Total des placements</b>	<b>2 174,5</b>	<b>1 996,6</b>

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2025 (SUITE)

La stratégie de placement de Travail sécuritaire NB est documentée dans les politiques intitulées « Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » et « Objectifs de placement ». L'« Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » présente la structure de gouvernance relative aux placements; l'engagement de Travail sécuritaire NB envers une approche d'investissement méthodique; son avis relativement à la diversification comme méthode pour réduire le risque; l'importance de la répartition de l'actif; et son avis quant au code de déontologie et à l'éducation en matière de placements.

La politique intitulée « Objectifs de placement » présente la composition de l'actif selon la politique, les objectifs de rendement, les placements admissibles et les niveaux de risque acceptables. Travail sécuritaire NB fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de placements est évaluée à intervalles réguliers.

Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié en fonction des catégories de l'actif, des secteurs d'activité, des régions géographiques et des titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient.

En décembre 2021, Travail sécuritaire NB a conclu une entente avec un tiers afin d'obtenir des services de gestion d'un chef des placements externe, soit SEI Investment Management Company. SEI a le pouvoir discrétionnaire d'investir dans des valeurs publiques conformes aux politiques de Travail sécuritaire NB.

Dans le cadre d'un modèle hybride, Travail sécuritaire NB continue à gérer ses marchés privés et ses placements opportunistes par l'entremise d'un chef des placements interne – Placements de rechange.

## Engagements au titre des prestations

À la fin de chaque exercice, Travail sécuritaire NB détermine ses engagements au titre des prestations relatifs à toutes les blessures survenues jusqu'à cette date. Ces engagements représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs au titre des prestations et les frais d'administration connexes. Les engagements au titre des prestations sont passés de 1 189,9 millions de dollars en 2024 à 1 223,0 millions de dollars en 2025.

L'amélioration continue au niveau des pertes de gains à court terme a donné lieu à une augmentation de 7,7 millions de dollars puisque les paiements au titre de réclamations d'exercices antérieurs étaient moins élevés que ceux prévus. Bien que cela ait entraîné une réduction du nombre prévu de réclamations à long terme, le coût moyen par réclamation a augmenté, ce qui s'est traduit par une perte de 11,3 millions de dollars. Les réclamations à long terme pour lesquelles on verse encore des prestations ont connu un gain de 3,8 millions de dollars. Ce gain était surtout attribuable à l'expérience des coûts pour les années d'accident les plus récentes.

Des gains liés aux paiements au titre de l'assistance médicale et des prestations pour perte d'audition ont également contribué à l'amélioration de l'expérience des coûts de réclamation. Bien que les paiements au titre des frais hospitaliers augmentent de façon importante par rapport au niveau le plus bas enregistré en 2022, ils demeurent inférieurs à ceux prévus, ce qui a donné lieu à des gains de 3,9 millions de dollars. Par ailleurs, les paiements médicaux augmentent également moins que prévu, se traduisant par un gain de 4,8 millions de dollars. Le nombre de réclamations pour perte d'audition continue d'être stable après une période volatile d'augmentation du nombre de ces réclamations, puis il a diminué à la suite de modifications législatives à la fin 2018, ce qui a donné lieu à un gain de 6,3 millions de dollars.

L'amélioration sous-jacente des coûts de réclamation a été atténuée par 68,3 millions de dollars en charges d'intérêts attribuables au fait que l'on se rapproche du moment où l'on devra

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2025 (SUITE)

verser des prestations pour des réclamations d'exercices antérieurs et par une augmentation de 17,0 millions de dollars des coûts de nouveaux accidents pour 2025 par rapport à 2024.

Au 31 décembre 2025, les engagements au titre des prestations étaient répartis comme suit :

<b>ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS</b>		
(en millions de dollars)	2025	2024
Invalidité à court terme et réadaptation	132,2	128,1
Invalidité à long terme	530,6	509,5
Prestations de survivant	59,7	62,9
Assistance médicale	500,5	489,4
<b>Total des engagements au titre des prestations</b>	<b>1 223,0</b>	<b>1 189,9</b>

## Engagements au titre des rentes

Les engagements au titre des rentes représentent l'obligation de Travail sécuritaire NB de verser des prestations de retraite aux travailleurs blessés admissibles d'employeurs cotisés ou tenus personnellement responsables correspondant au total des cotisations et du revenu de placements gagné sur ces cotisations. Par conséquent, les engagements au titre des rentes sont évalués au montant équivalant à la juste valeur de l'actif des cotisations mises de côté et du revenu de placements gagné sur ces cotisations à la fin de cet exercice. À l'âge de 65 ans ou à sa mort, le travailleur blessé ou son bénéficiaire reçoit une prestation provenant des cotisations versées à son compte de rente, en plus du revenu de placements gagné. L'actif attribuable aux rentes est inclus et généré dans le cadre du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB.

Les engagements au titre des rentes s'élevaient à 118,5 millions de dollars au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 6,0 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2024.

## Niveau de capitalisation

Travail sécuritaire NB s'engage à créer un régime d'indemnisation des travailleurs solide, stable et durable, qui offre des services aux travailleurs et aux employeurs de la province, et qui continuera à le faire pour les années à venir. Un élément clé de la durabilité du régime est la politique de financement de Travail sécuritaire NB.

La politique de financement de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif sur une base de continuité) entre 115 % et 125 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif sur une base de continuité atténuée les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Conformément à la politique de financement, le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année donnée auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Selon la politique de financement, un excédent est défini comme l'excédent en dollars de l'actif (à l'exclusion de l'encaisse affectée – voir la note 6) au-delà du niveau de capitalisation cible maximal de 125 %.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé la distribution de 53,2 millions de dollars aux employeurs admissibles par le biais de remboursements liés au rendement. Ce montant est compris dans la distribution payable aux employeurs qui figure dans l'état consolidé des résultats. À compter de septembre 2024, Travail sécuritaire NB a mis en œuvre une politique de financement modifiée comme suit :

Lorsque le pourcentage de capitalisation est inférieur à 115 % :

- Une surcharge est appliquée aux cotisations des employeurs afin de rétablir le pourcentage de capitalisation à 115 %. La surcharge est la différence entre les résultats financiers cumulatifs sur une base de continuité et le pourcentage de capitalisation de 115 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2025 (SUITE)

- En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un pourcentage de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période raisonnable et prudente ne dépassant pas 15 ans.

Lorsque le pourcentage de capitalisation dépasse 125 % :

- L'excédent entre 125 % et 140 % sert à calculer la réduction du taux de cotisation qui sera accordée aux employeurs. La réduction correspond à l'excédent entre 125 % et 140 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans.
- L'excédent entre 140 % et 150 % peut être distribué à la discrétion du conseil dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation l'année suivante.
- L'excédent dépassant 150 % doit être distribué aux employeurs.

Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2025 se chiffre à 161,0 % (2024 – 152,9 %). Il en résulte une distribution obligatoire de 130,1 millions de dollars aux employeurs en 2026, qui est comprise dans la distribution payable aux employeurs comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière et dans la distribution aux employeurs comptabilisée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

### PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

#### État consolidé des résultats

(en millions de dollars)	2025	2024
Revenu des cotisations	163,3	162,4
Revenu provenant des frais d'administration	17,9	16,6
Revenu de placements	289,8	206,4
Frais engagés au titre des réclamations	174,1	132,9
Frais engagés au titre des rentes	22,3	17,2
Frais d'administration	83,3	76,0
Distribution aux employeurs	51,8 <sup>1</sup>	180,6
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses attribuable à Travail sécuritaire NB	129,3	(33,5)
Taux de rendement du marché du portefeuille	15,23 %	10,46 %

1. Comprend 53,2 millions de dollars en remboursements liés au rendement en 2025, ainsi qu'une reprise de 1,4 million de dollars au titre des remboursements liés au rendement en 2024.

## REVENUS

Le revenu de Travail sécuritaire NB provient de deux sources, notamment des cotisations et des placements. En 2025, il s'est élevé à 471,0 millions de dollars, soit une augmentation de 22,2 % par rapport au revenu de 2024, qui se chiffrait à 385,4 millions de dollars.

### Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations provient d'employeurs cotisés et des frais d'administration d'employeurs tenus personnellement responsables. Les employeurs cotisés versent une cotisation calculée en fonction de leur taux de cotisation et de leurs salaires assurables. Le montant de la cotisation est déterminé en appliquant le taux de cotisation à chaque tranche de 100 \$ des salaires assurables. Le revenu provenant des frais d'administration d'employeurs tenus personnellement responsables reflète une portion appropriée des frais d'administration pour la gestion de leurs réclamations.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2025 (SUITE)

Le revenu provenant des employeurs cotisés est passé de 162,5 millions de dollars en 2024 à 163,3 millions de dollars en 2025, soit une légère augmentation de 0,5 %. L'augmentation découle de la hausse de 7,2 % des salaires assurables, qui est compensée en partie par la réduction de 6,8 % du taux de cotisation moyen provisoire, qui est passé de 1,18 % en 2024 à 1,10 % en 2025. Les salaires assurables de secteurs où les taux sont supérieurs à la moyenne, soit les secteurs des soins de santé, de la construction, de la fabrication et du commerce du détail, ont encore augmenté de façon importante en 2025. Le salaire assurable maximum est passé de 76 900 \$ en 2024 à 84 200 \$ en 2025, soit une augmentation de 9,5 %.

<b>REVENU DES COTISATIONS</b>		
(en millions de dollars)	2025	2024
Employeurs cotisés	163,3	162,4
Revenu provenant des frais d'administration – employeurs tenus personnellement responsables	17,9	16,6
<b>Total du revenu des cotisations</b>	<b>181,2</b>	<b>179,0</b>
Masse salariale assurable (en milliards de dollars)	14,36 \$	13,33 \$

## Revenu de placements

Le revenu de placements est passé d'un gain de 206,3 millions de dollars en 2024 à des gains de 289,8 millions de dollars en 2025. L'augmentation est surtout attribuable à des gains matérialisés et non matérialisés sur les placements découlant d'un bon rendement du marché des actions en 2025.

Le revenu de placements est une source importante de revenu pour Travail sécuritaire NB. Il sert à compléter le revenu des cotisations en vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice. L'évaluation des engagements au titre des prestations et le modèle d'établissement des taux de cotisation tiennent compte de l'hypothèse à long terme selon laquelle les placements de Travail sécuritaire NB produiront un taux de

rendement réel annuel de 3,75 %. En 2025, le taux de rendement réel du marché du portefeuille de placement s'est chiffré à 12,87 %. Pour la période de 20 ans se terminant le 31 décembre 2025, le taux de rendement réel annualisé du marché du portefeuille a été de 4,82 %.

<b>REVENU DE PLACEMENTS</b>		
(en millions de dollars)	2025	2024
Intérêts et dividendes	49,9	61,7
Gains nets matérialisés sur placements	123,5	85,9
Variation des gains nets non matérialisés sur placements	131,2	66,9
Dépenses liées à la gestion du portefeuille	(8,6)	(7,5)
<b>Total du revenu de placements</b>	<b>296,0</b>	<b>207,0</b>

## DÉPENSES

Les dépenses de Travail sécuritaire NB comprennent les frais engagés au titre des réclamations, les frais engagés au titre des rentes, les frais d'administration et les obligations prévues par la loi. En 2025, les dépenses sont passées de 411,5 millions de dollars à 336,4 millions de dollars, soit une diminution de 18,3 %, qui est surtout imputable à la distribution de 53,2 millions de dollars en remboursements liés au rendement aux employeurs néo-brunswickois en 2025, comparativement à 180,6 millions de dollars en 2024.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2025 (SUITE)

<b>DÉPENSES</b>		
(en millions de dollars)	2025	2024
Frais engagés au titre des réclamations		
Paiements au titre des prestations	141,0	130,8
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations	33,1	2,1
Frais engagés au titre des rentes	22,3	17,3
Frais d'administration	83,3	76,0
Distribution payable aux employeurs	51,8 <sup>1</sup>	180,6
Obligations prévues par la loi	5,0	4,7
<b>Total des dépenses</b>	<b>336,5</b>	<b>411,5</b>

1. Comprend 53,2 millions de dollars en remboursements liés au rendement en 2025, ainsi qu'une reprise de 1,4 million de dollars au titre des remboursements liés au rendement en 2024.

## Frais engagés au titre des réclamations

Les frais engagés au titre des réclamations sont les coûts engagés pendant l'exercice en cours pour les accidents des exercices courants et antérieurs. Ces frais comprennent les versements effectués au titre des prestations et les variations au niveau de l'évaluation actuarielle du passif au titre des prestations. Les frais engagés au titre des réclamations sont passés de 132,9 millions de dollars en 2024 à 174,1 millions de dollars en 2025. Les versements effectués au titre des prestations en 2025 ont augmenté de 10,2 millions de dollars en raison de l'augmentation des versements d'assistance médicale et des prestations pour perte de gains. Les principaux facteurs des variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations sont décrits dans les paragraphes qui portent sur les engagements au titre des prestations à la page 41.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les engagements sont un élément fondamental de l'évaluation actuarielle. Le taux d'actualisation hypothétique pour 2025 est demeuré inchangé, soit 6,08 %.

<b>FRAIS ENGAGÉS AU TITRE DES RÉCLAMATIONS</b>		
(en millions de dollars)	2025	2024
Invalidité à court terme et réadaptation	47,7	39,9
Invalidité à long terme	63,5	36,4
Prestations de survivant	3,6	9,0
Assistance médicale	59,3	47,6
<b>Total des frais engagés au titre des réclamations</b>	<b>174,1</b>	<b>132,9</b>

## Frais engagés au titre des rentes

Travail sécuritaire NB doit verser des prestations de retraite aux travailleurs blessés admissibles d'employeurs cotisés ou tenus personnellement responsables correspondant au total des cotisations et du revenu de placements gagné sur ces cotisations. Ces frais se sont élevés à 22,3 millions de dollars en 2025 (17,3 millions de dollars en 2024).

## Frais d'administration

Les frais d'administration de Travail sécuritaire NB sont passés de 76,0 millions de dollars en 2024 à 83,3 millions de dollars en 2025, soit une augmentation de 7,3 millions de dollars (9,7 %).

## Distribution payable aux employeurs

Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB a adopté une politique de financement modifiée en 2024 à la suite d'une étude détaillée de l'actif et du passif. Cette nouvelle politique précise que le conseil doit distribuer tout excédent au-delà de 150 % aux employeurs et lui donne le pouvoir de distribuer à sa discrétion tout excédent entre 140 % et 150 %. En 2025, le conseil a approuvé la distribution de 53,2 millions de dollars aux employeurs néo-brunswickois, comparativement à 180,6 millions de dollars en 2024.

## Obligations prévues par la loi

Travail sécuritaire NB est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial des frais des défenseurs des travailleurs et des employeurs, lesquels se sont chiffrés à 1,8 million de dollars en 2025 (2024 – 1,6 million de dollars) ainsi que du Tribunal d'appel des accidents au travail, qui se sont élevés à 2,1 millions de dollars en 2025 (2024 – 2,2 millions de dollars).

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2025 (SUITE)

En 2025, Travail sécuritaire NB a fourni une aide financière de 1,1 million de dollars (2024 – 0,9 million de dollars) à trois associations de sécurité conformément à la *Loi sur les accidents du travail*, notamment à la New Brunswick Construction Safety Association, à l'Association de sécurité des soins continus du Nouveau-Brunswick Inc. et à l'Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

## FACTEURS OPÉRATIONNELS CLÉS

### Emplois, nombre de blessures et durée des réclamations

Les blessures liées au travail se produisent en cours d'emploi. Les changements au niveau du nombre d'emplois au Nouveau-Brunswick ainsi que les tendances relatives au nombre de blessures et à la durée des réclamations sont les principaux facteurs qui influent sur les activités de Travail sécuritaire NB et les principaux déterminants des taux de cotisation des employeurs et des coûts de réclamation que les employeurs tenus personnellement responsables paient directement.

Les facteurs suivants peuvent avoir un effet positif sur le nombre de blessures :

- De bonnes pratiques de sécurité chez les travailleurs et les employeurs
- Une culture de travail axée sur le leadership en sécurité
- Les efforts de Travail sécuritaire NB en vue d'assurer que les bons employeurs / bonnes industries reçoivent les bons services, au bon moment

Les facteurs suivants peuvent avoir un effet positif sur la durée des réclamations :

- L'attention que porte Travail sécuritaire NB à l'intervention primaire ainsi qu'aux programmes de maintien au travail et de retour au travail en toute sécurité
- La présentation rapide de rapports liés aux réclamations
- L'évaluation primaire des capacités fonctionnelles et l'établissement d'un plan de réadaptation détaillé

- La mise en œuvre d'un plan de retour graduel au travail ou de retour à un travail modifié parrainé par l'employeur

La durée ou gravité des réclamations est un facteur particulièrement important puisqu'un assez petit nombre de réclamations représente des coûts de réclamation considérables.

### Taux d'inflation

Le taux d'inflation, ou l'indice des prix à la consommation (IPC), est un facteur déterminant puisque le montant des prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme et de survivant futures, ainsi que d'autres prestations et allocations est indexé chaque année en fonction de l'IPC.

Ces prestations ont augmenté de 2,67 % en 2025, après avoir augmenté de 2,81 % en 2024. La prévision des coûts comprend l'augmentation connue de l'IPC de 1,86 % en 2026 et continue d'inclure une hypothèse d'inflation à long terme de 2,25 % pour 2027 et au-delà, ce qui reflète la meilleure estimation de l'augmentation moyenne de l'IPC sur les 20 à 30 prochaines années.

### Rendement des placements

Travail sécuritaire NB perçoit des cotisations pour satisfaire à tous les frais actuels et futurs prévus des accidents d'un exercice donné. Les cotisations perçues sont investies pour produire un rendement réel moyen à long terme prévu de 3,75 %. Le rendement réel est le rendement prévu au-delà de l'inflation, tel qu'il est déterminé par l'augmentation de l'IPC. Cette attente quant au rendement est fondée sur l'atteinte de rendements des placements semblables aux rendements moyens à long terme pour les catégories d'actif dans lesquelles le portefeuille est investi.

Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB a connu un rendement de 15,23 % en 2025. Le taux de rendement réel, ou le rendement après inflation, s'est chiffré à 12,87 % en 2025, ce qui était supérieur de 9,12 % au rendement de référence de 3,75 %. Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB a dépassé le taux de rendement réel cible pour la période de 20 ans se terminant le 31 décembre 2025, produisant un rendement annualisé après inflation de 4,82 %.

Le rendement solide du portefeuille de placement en 2025 était surtout attribuable au bon rendement du marché des actions.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2025 (SUITE)

Bien que le rendement réel moyen prévu soit de 3,75 % à long terme, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers dans lesquels le portefeuille de Travail sécuritaire NB est investi. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir une discipline quant aux placements et au financement lors de conditions volatiles des marchés.

## Gestion financière

Étant donné que les marchés de capitaux demeurent incertains, il est essentiel que Travail sécuritaire NB maintienne un processus de planification et de prise de décision rigoureux afin de protéger l'intégrité et la stabilité de la caisse des accidents. Travail sécuritaire NB est un investisseur à long terme qui jouit d'une position financière solide. Il peut ainsi être patient et demeurer engagé envers des principes d'investissement et des croyances qui ont fait leurs preuves.

## RISQUES

Les tendances et les événements au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du Canada sont intimement liés à la réalisation de la vision de Travail sécuritaire NB et les facteurs environnementaux, économiques et sociaux représentent à la fois des risques et des possibilités pour l'organisme. Afin de maximiser les possibilités et de gérer les risques, le conseil d'administration examine chaque année son orientation stratégique et les risques auxquels l'organisme fait face. Il décide ensuite s'il doit réaffirmer ou modifier son portefeuille de risque et ses stratégies.

Travail sécuritaire NB joue également un rôle important dans l'économie de la province. Son *Plan stratégique 2025-2029* est fondé sur trois priorités qui forment la base de son travail pour aller de l'avant afin de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler et garantir la durabilité du régime pour les années à venir. Le plan démontre comment nous offrirons une valeur au public en nous concentrant sur les gens, la prévention et l'intégrité, y compris des stratégies, des objectifs, des cibles et des indicateurs précis pour la période de 2025 à 2029.

En 2025, quatorze risques au niveau de l'entreprise ont été déterminés (tous à un niveau de risque résiduel modéré ou faible) et ont été surveillés et gérés par Travail sécuritaire NB. Ces risques comprenaient : la cybersécurité; l'affectation de ressources aux projets de modernisation; la gouvernance des données; la chaîne d'approvisionnement; la santé et la sécurité psychologiques; la conformité; l'expérience du client; le niveau de capitalisation; l'apprentissage et le perfectionnement; les atteintes à la vie privée; la gestion du cycle de vie des fournisseurs; la gestion de crises; la gouvernance; et l'évolution des normes comptables.

## REGARD VERS L'AVENIR

Pour ce qui est de 2026, nous continuons à nous inspirer de nos valeurs, soit la responsabilité, la collaboration et la confiance, et de mettre l'accent sur les gens, la prévention et l'intégrité. L'année 2026 sera une année importante pour Travail sécuritaire NB. Nous passons de l'étape de la planification à l'étape de la mise en œuvre de plusieurs initiatives importantes, y compris la grande transformation des systèmes qui changera la façon dont nous travaillons et offrons des services aux travailleurs et aux employeurs néo-brunswickois. Ces efforts visent à renforcer la prestation de services; à améliorer les résultats; et à favoriser des lieux de travail plus sains et plus sécuritaires dans l'ensemble de la province. Voici des initiatives clés pour 2026 :

### Main-d'œuvre durable, inclusive et engagée

Nous continuons à concentrer nos efforts sur la création d'un lieu de travail qui met les gens au premier plan, et qui attire et retient des employés talentueux, tout en reconnaissant qu'une culture saine et dynamique est essentielle pour offrir une expérience exceptionnelle aux travailleurs et aux employeurs néo-brunswickois. Travail sécuritaire NB a été reconnu parmi les meilleurs employeurs au Canada atlantique grâce à l'engagement solide de ses employés, qui lui a permis de maintenir des normes élevées. Le taux de participation au sondage sur l'engagement des employés a atteint 91 % et le résultat pour l'engagement général s'est chiffré à 76. Nous continuons à mettre l'accent sur le bien-être des employés, une culture solide de soutien, ainsi que des possibilités importantes d'apprentissage, de croissance et de perfectionnement professionnel.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2025 (SUITE)

En ce qui concerne l'avenir, nous mettrons l'accent sur l'établissement d'une main-d'œuvre compétente et résiliente, capable de répondre aux besoins changeants de l'organisme et du régime que nous gérons. Cela comprend le renforcement des capacités de leadership, le développement des compétences essentielles et l'amélioration continue de notre façon de travailler. Dans le cadre de cette initiative plus large, nous continuons à faire avancer le travail lié à l'inclusion, à la diversité, à l'équité et à l'accessibilité, tout en maintenant notre engagement envers la santé et la sécurité psychologiques. Ces efforts collectifs aident à créer un organisme durable et à haut rendement où les employés reçoivent l'appui dont ils ont besoin pour faire de leur mieux, aujourd'hui et à l'avenir.

## **Excellence du service tout au long du cheminement du client**

Les travailleurs, les employeurs et les fournisseurs de services comptent sur un accès rapide à des renseignements clairs, à des services efficaces et à des conseils fiables lorsqu'ils font appel à Travail sécuritaire NB. Nous continuons à mettre l'accent sur l'amélioration des aspects les plus importants du cheminement du client, en particulier les premières interactions qui ont un effet sur les résultats par rapport au rétablissement, la stabilité financière et la confiance dans le régime. Cela comprend une meilleure communication liée au rétablissement; l'amélioration de l'expérience générale du client; et l'appui en vue d'un retour au travail rapide et sécuritaire grâce à des attentes plus claires et à une meilleure collaboration. Nous poursuivons également nos efforts de modernisation pluriannuels visant à faciliter l'interaction des clients avec Travail sécuritaire NB. Pour ce faire, nous améliorerons l'accès aux renseignements et aux services en ligne et par téléphone, nous simplifierons la navigation et nous renforcerons les interactions au premier point de contact. Ces efforts collectifs assurent une résolution plus rapide, une voie mieux définie pour les clients et une expérience de service plus cohérente et plus fiable.

## **Partenariats solides et responsabilité partagée**

Travail sécuritaire NB travaille de près avec les employeurs, les travailleurs, les associations d'industries et les partenaires communautaires afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail dans l'ensemble de la province. Grâce à cette collaboration, nous aidons à assurer que les connaissances, les outils et les mesures de soutien en matière de sécurité sont pratiques et accessibles, et reflètent les réalités des lieux de travail actuels.

La collaboration régionale permet de relever des défis complexes en matière de sécurité. Étant donné l'augmentation des travaux de construction, Travail sécuritaire NB a établi un partenariat avec la Nouvelle-Écosse pour améliorer la sécurité liée aux grues sur pylône dans l'ensemble des Maritimes grâce à des pratiques harmonisées en matière d'inspections, à des inspections conjointes et à la mise en commun de connaissances techniques. La collaboration avec l'industrie de la pêche se poursuivra par le biais d'exercices de sauvetage de personnes à la mer et d'activités de sensibilisation afin de veiller à ce que les pêcheurs aient la formation et les ressources dont ils ont besoin pour assurer la sécurité des travailleurs en mer.

L'appui des jeunes travailleurs et des nouveaux employés demeure une priorité en matière de prévention. En 2026, Travail sécuritaire NB continuera d'offrir des modules d'apprentissage en ligne interactifs conçus spécialement pour les jeunes travailleurs et d'appuyer le programme La sécurité, un pas à la fois, qui est un programme éducatif destiné aux élèves du secondaire et élaboré en partenariat avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Ces initiatives aident les jeunes à comprendre leurs droits au travail, à reconnaître les dangers et à faire des choix sécuritaires avant d'intégrer le marché du travail. Les partenariats visant à appuyer les nouveaux arrivants et les travailleurs étrangers temporaires se poursuivront également afin d'assurer l'accessibilité à des renseignements sur la sécurité, quelle que soit la langue ou l'expérience.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2025 (SUITE)

## **Soutien de la sécurité psychologique en milieu de travail**

Travail sécuritaire NB vise à aider les employeurs à créer des lieux de travail sécuritaires sur le plan psychologique; à prévenir les blessures psychologiques liées au travail; et à favoriser le rétablissement et le retour au travail en toute sécurité lorsque ces blessures surviennent. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une stratégie détaillée en matière de santé mentale axée sur la prévention, qui est conforme à la norme de l'Association canadienne de normalisation sur la santé et la sécurité psychologiques.

Notre approche consiste à informer et à orienter les employeurs; à offrir des mesures d'intervention primaire et de prévention; ainsi qu'à assurer une gestion des réclamations et une réadaptation efficaces pour les travailleurs ayant subi une blessure psychologique, y compris les effets liés à un traumatisme. L'approche comprend également l'intégration de conseillers en santé psychologique qui offrent un soutien direct au lieu de travail, en plus de répondre aux besoins en matière de santé et de sécurité psychologiques.

## **Amélioration des services et des programmes offerts aux clients en vue d'obtenir de meilleurs résultats**

La prévention de l'invalidité à long terme et l'aide en vue d'un retour au travail sécuritaire et durable constituent une priorité fondamentale. Nous renforçons les pratiques de maintien au travail et d'intervention primaire afin de permettre aux travailleurs de maintenir un lien avec leur lieu de travail et de favoriser leur rétablissement avant que l'invalidité devienne à long terme. Cela comprend une collaboration plus étroite entre les travailleurs, les employeurs et les fournisseurs de soins de santé, en mettant clairement l'accent sur l'amélioration des résultats en matière de retour au travail dans un délai de 180 jours.

Pour appuyer ce travail, nous renforçons nos partenariats cliniques afin d'assurer des soins rapides, coordonnés et appropriés dans le cas de blessures physiques et psychologiques, y compris les blessures liées à un traumatisme. Ces efforts collectifs réduisent la durée des réclamations, préviennent l'invalidité à long terme et aident les travailleurs néo-brunswickois à retourner à un travail productif, et ce, en toute sécurité et en toute confiance.

## **Soutien ciblé pour les lieux de travail à risque élevé**

Travail sécuritaire NB continue de mettre l'accent sur les initiatives de sécurité physique visant les travailleurs dans les industries présentant un risque élevé. Tous les travailleurs méritent de rentrer à la maison sains et saufs à la fin de leur quart de travail, et la réduction du nombre de blessures dans ces secteurs protège les moyens de subsistance, les vies, les familles et les communautés. Les initiatives axées sur les foyers de soins et les soins aigus lancées en 2025 mettaient l'accent sur la sécurité ergonomique et se poursuivront en 2026 afin d'aider à assurer le bien-être des travailleurs de la santé.

En 2026, nous mettrons l'accent sur les relations à valeur ajoutée avec les principaux intervenants des secteurs de la fabrication et des municipalités, tout en continuant à accorder une attention particulière aux industries qui comportent des risques plus élevés ou nouveaux. Nous poursuivrons plusieurs initiatives lancées récemment afin d'appuyer les superviseurs et les leaders du lieu de travail grâce à des services de consultation élargis en matière de santé et de sécurité. Ces initiatives permettent de mieux faire connaître les obligations légales et de renforcer les capacités en leadership afin de favoriser une culture de travail axée sur les valeurs et la sécurité.

Travail sécuritaire NB continuera également de promouvoir sa campagne sur la sécurité liée à l'équipement lourd, qui vise un secteur où les accidents mortels constituent une préoccupation au Nouveau-Brunswick. Il renforcera également ses partenariats avec des fournisseurs de services de formation en sécurité externes afin d'améliorer l'accès à des programmes destinés aux superviseurs dans l'ensemble des industries. Au moyen d'interventions ciblées, de l'appui de la direction et d'une éducation adaptée à chaque secteur, nous visons à réduire le nombre de blessures subies au travail, à promouvoir des pratiques plus sécuritaires, ainsi qu'à favoriser l'établissement d'une culture de sécurité solide et résiliente dans les lieux de travail les plus à risque au Nouveau-Brunswick.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2025 (SUITE)

## **Modernisation des systèmes principaux pour mieux répondre aux besoins de nos clients et de nos employés**

Travail sécuritaire NB continue de renforcer ses systèmes principaux afin de mieux appuyer notre façon de travailler et notre façon d'offrir des services aux travailleurs et aux employeurs de la province. En 2026, nous mettrons l'accent sur la réalisation de progrès importants relativement aux systèmes de première ligne, qui ont un effet direct sur l'expérience du client, l'accès aux services, ainsi que la capacité à satisfaire aux besoins des employeurs et des travailleurs.

Nous mettons également en place des systèmes internes fondamentaux qui permettent d'accomplir ce travail. La mise en œuvre d'une plateforme moderne pour les ressources humaines et les finances établit une infrastructure stable et intégrée qui améliore les processus internes, la qualité des données et l'autonomie des employés. Bien que ces systèmes soient principalement destinés à un usage interne, ils sont essentiels pour appuyer la prestation fiable de services et l'amélioration des services aux clients à l'avenir.

Grâce à ces efforts, Travail sécuritaire NB peut apporter en toute confiance des améliorations à ses systèmes externes, en s'appuyant sur des fondements internes solides. En renforçant notre infrastructure technologique, en développant les compétences de nos employés et en accordant la priorité aux systèmes qui comptent le plus pour nos clients, nous améliorons notre capacité de fournir des services rapides, efficaces et durables, et ce, maintenant et à l'avenir.

## **Renforcement de la gouvernance et des cadres législatifs**

Un régime d'indemnisation des travailleurs moderne et adaptable est essentiel pour appuyer les travailleurs blessés, protéger les employeurs et assurer la durabilité à long terme du régime pour les Néo-Brunswickois. L'examen continu de la législation permet de faire en sorte que la *Loi sur les accidents du travail* continue de refléter l'évolution des lieux de travail, les nouveaux risques, ainsi que les données médicales et juridiques actuelles.

En 2026, Travail sécuritaire NB entreprendra un examen approfondi du cadre législatif, en s'appuyant sur des analyses, des commentaires d'intervenants, ainsi que les meilleures pratiques en vigueur dans l'ensemble des provinces et territoires du pays. Ce travail visera les dispositions de la *Loi* qui ont un effet important sur les travailleurs, les familles et les employeurs, ainsi que les dispositions qui ont une incidence sur l'équité, la clarté et l'uniformité du régime.

L'examen portera également sur les façons possibles d'améliorer l'uniformité, de réduire la complexité et de modifier les dispositions qui ne reflètent plus la réalité actuelle. Des activités de consultation et d'engagement permettront de mettre au point des recommandations possibles. La portée et le calendrier des activités seront déterminés par le conseil d'administration et selon les directives du gouvernement.

Par le biais de ce travail, Travail sécuritaire NB vise à renforcer la gouvernance, à favoriser la prise de décisions éclairées et à assurer que le régime d'indemnisation demeure juste, efficace et financièrement viable pour la province.

## **Excellence financière**

À la suite des remboursements historiques liés au rendement en 2024, Travail sécuritaire NB a remis des remboursements liés au rendement totalisant 53,2 millions de dollars aux employeurs admissibles à la fin de 2025. Ces remboursements ont été possibles en raison de la bonne gestion financière, du taux de cotisation moyen le plus bas jamais enregistré et des progrès continus en matière de sécurité au travail. La sécurité au travail et le maintien de taux abordables restent au cœur de notre mandat et nous permet d'appuyer l'économie de la province.

## **Sommaire**

En 2026, Travail sécuritaire NB continuera de mettre l'accent sur une gestion financière prudente, la durabilité à long terme du régime et une prise de décision responsable afin de maintenir la stabilité du régime et d'offrir une bonne valeur aux travailleurs et aux employeurs.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

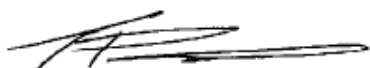
Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé. Le Service de la vérification interne effectue des examens pour s'assurer que les contrôles et méthodes internes de Travail sécuritaire NB sont appropriés, uniformes et effectués d'une façon uniforme.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport annuel. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification, qui examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation, et rencontre périodiquement la direction, les actuaires indépendants, les vérificateurs indépendants ainsi que le vérificateur interne pour discuter des contrôles internes et de toutes les autres questions reliées à l'information financière.

Eckler, un cabinet d'actuaire-conseils indépendant de Travail sécuritaire NB, a effectué une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ainsi qu'a fait rapport à ce sujet conformément aux principes actuariels reconnus.

Le cabinet Doane Grant Thornton LLP, les vérificateurs indépendants de Travail sécuritaire NB, a effectué une vérification des états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des vérificateurs indépendants contient la description de l'étendue de cette vérification indépendante et l'expression de leur opinion sur les états financiers consolidés.



Tim Petersen, CA  
Président et chef de la direction  
Travail sécuritaire NB



Carolyn MacDonald  
Vice-présidente à la Stratégie et aux finances  
Travail sécuritaire NB

## ECKLER

Nous avons effectué l'évaluation actuarielle du passif au titre des réclamations encourues de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2025 (la « date d'évaluation ») conformément aux exigences de IFRS 17. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur les accidents du travail* du Nouveau-Brunswick ainsi que sur les politiques et pratiques de Travail sécuritaire NB en vigueur à la date d'évaluation.

L'estimation du passif actuariel au titre des réclamations encourues pour les employeurs cotisés en vertu de IFRS 17 à actuariel la date d'évaluation se chiffre à 1 343 005 000 \$. Cette estimation comprend une provision pour les prestations et les frais d'administration qu'on prévoit payer après la date d'évaluation pour des accidents survenus à la date d'évaluation ou avant. Il comprend également une provision pour les réclamations pour maladies professionnelles de longue latence liées à une exposition survenue à la date d'évaluation ou avant. L'évaluation ne comprend pas les employeurs tenus personnellement responsables.


Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport. À notre avis :

1. Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. Travail sécuritaire NB a fourni les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation, conformément à nos spécifications, et nous avons effectué les vérifications du caractère raisonnable des données que nous jugeons appropriées.
2. Les hypothèses utilisées sont appropriées aux fins de la présentation de l'information financière selon IFRS 17. Les hypothèses économiques et le taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation sont indiqués à la note 4 afférente aux états financiers.
3. Les méthodes utilisées pour l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.
4. Le montant du passif actuariel au titre des réclamations encourues constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, compte tenu de la comptabilisation du régime.

Nous avons produit ce rapport d'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Des renseignements supplémentaires sur les données, les hypothèses, les méthodes et les résultats de l'évaluation figurent dans le rapport d'évaluation actuarielle. Les résultats techniques récents, qui diffèrent des hypothèses, donneront lieu à des pertes ou à des gains qui seront présentés lors d'évaluations futures.

Meilleures salutations,



Thane MacKay, F.I.C.A.  
Mai 2026

*Le présent rapport a été examiné par un pair, soit Jeff Turnbull, F.I.C.A.*

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

**Aux membres du conseil d'administration**

## **TRAVAIL SÉCURITAIRE NB**

### **Opinion**

Nous avons effectué la vérification des états financiers consolidés de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick (sous le titre de Travail sécuritaire NB), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé des variations de l'actif net et l'état consolidé des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris l'information sur les méthodes comptables significatives.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses mouvements de la trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables IFRS publiées par le Conseil des normes comptables internationales.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants de Travail sécuritaire NB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

### **Informations autres que les états financiers et le rapport des vérificateurs sur ces états**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des vérificateurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de la vérification, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Travail sécuritaire NB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Travail sécuritaire NB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Travail sécuritaire NB.

## **Responsabilité des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des vérificateurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Travail sécuritaire NB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS SUITE

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Travail sécuritaire NB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Travail sécuritaire NB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons la vérification du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux de vérification du groupe effectués pour les besoins de la vérification du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion de vérification.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

*Doane Grant Thornton LLP*

Doane Grant Thornton LLP  
Comptables professionnels agréés

Saint John, Canada  
Le 27 mai 2026

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>ACTIF</b>		
Espèces et équivalents d'espèces (note 6)	<b>61 955 \$</b>	65 578 \$
Créances et autres (note 7)	<b>9 937</b>	7 981
Placements (notes 8 et 9)	<b>2 174 507</b>	1 996 554
Immobilisations (note 10)	<b>4 796</b>	3 677
<b>Total de l'actif</b>	<b><u>2 251 195 \$</u></b>	<b><u>2 073 790 \$</u></b>
<b>PASSIF</b>		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 11)	<b>6 908 \$</b>	9 698 \$
Distribution payable aux employeurs (note 23)	<b>130 248</b>	17 241
Engagements au titre des rentes d'employeurs tenus personnellement responsables (note 12)	<b>21 768</b>	19 725
Engagements au titre des contrats d'assurance (notes 4, 5 et 13)	<b>1 445 757</b>	1 422 972
<b>Total du passif</b>	<b><u>1 604 681</u></b>	<b><u>1 469 636</u></b>
<b>ACTIF NET</b>		
Actif net de Travail sécuritaire NB	<b>583 370</b>	556 836
Participations ne donnant pas le contrôle (note 3)	<b>63 144</b>	47 318
Total de l'actif net	<b><u>646 514</u></b>	<b><u>604 154</u></b>
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<b><u>2 251 195 \$</u></b>	<b><u>2 073 790 \$</u></b>


Au nom du conseil d'administration,



**James E. A. Stanley**  
Comité de vérification,  
conseil d'administration



**Adam Donnelly**  
Comité de vérification,  
conseil d'administration



**Mel Norton**  
Président du conseil d'administration

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Produits des activités d'assurance	<b>163 053 \$</b>	162 496 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 14)	<b>(187 452)</b>	(177 487)
Résultat net des activités d'assurance (note 13)	<b>(24 399)</b>	(14 991)
Revenu net de placements (note 8)	<b>290 752</b>	207 021
Charges financières nettes d'assurance (note 15)	<b>(48 610)</b>	(69 058)
Autres revenus et (dépenses)		
Frais d'administration et autres dépenses (note 18)	<b>(33 532)</b>	(29 759)
Distribution aux employeurs (note 23)	<b>(170 429)</b>	(192 164)
Frais d'administration d'employeurs tenus personnellement responsables (note 19)	<b>17 966</b>	16 581
Total des autres revenus et (dépenses)	<b>(185 995)</b>	(205 342)
<b>Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses</b>	<b><u>31 748 \$</u></b>	<b><u>(82 370) \$</u></b>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses attribuable aux :</b>		
Intervenants de Travail sécuritaire NB	<b>26 534 \$</b>	(89 784) \$
Participations ne donnant pas le contrôle (note 3)	<b>5 214</b>	7 414
	<b><u>31 748 \$</u></b>	<b><u>(82 370) \$</u></b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>Actif net de Travail sécuritaire NB, début de l'exercice</b>	<b>556 836 \$</b>	646 620 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<b>26 534</b>	<u>(89 784)</u>
<b>Actif net de Travail sécuritaire NB, fin de l'exercice</b>	<b>583 370 \$</b>	<u>556 836 \$</u>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle, début de l'exercice</b>	<b>47 318 \$</b>	35 605 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	<b>15 655</b>	7 199
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	<b>(5 043)</b>	(2 900)
Excédent des revenus sur les dépenses	<b>5 214</b>	<u>7 414</u>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle, fin de l'exercice</b>	<b>63 144</b>	<u>47 318</u>
<b>Total de l'actif net</b>	<b>646 514 \$</b>	<u>604 154 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation</b>		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Cotisations des employeurs	<b>175 495 \$</b>	176 021 \$
Intérêts et dividendes	<b>51 151</b>	59 801
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs	<b>(157 331)</b>	(140 040)
Distribution aux employeurs	<b>(51 810)</b>	(172 814)
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	<b>(102 481)</b>	(86 818)
<b>Sorties nettes de fonds liées à l'exploitation</b>	<b><u>(84 976)</u></b>	<u>(163 850)</u>
<b>Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement</b>		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	<b>656 008</b>	730 449
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	<b>15 655</b>	7 229
Sorties de fonds provenant des sources suivantes :		
Achat de placements	<b>(584 061)</b>	(573 166)
Acquisition d'immobilisations – déduction faite du produit	<b>(1 134)</b>	1 536
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	<b>(5 043)</b>	(2 902)
<b>Rentrées nettes de fonds liées à l'investissement</b>	<b><u>81 425</u></b>	<u>163 146</u>
<b>Rentrées et sorties de fonds liées au financement</b>		
Remboursement des obligations locatives	<b>(72)</b>	(24)
<b>Sorties nettes de fonds liées au financement</b>	<b><u>(72)</u></b>	<u>(24)</u>
Diminution des espèces pendant l'exercice	<b>(3 623)</b>	(728)
Espèces et équivalents d'espèces, début de l'exercice	<b>65 578</b>	66 306
<b>Espèces et équivalents d'espèces, fin de l'exercice</b>	<b><u>61 955 \$</u></b>	<u>65 578 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 1. AUTORITÉ ET NATURE DES OPÉRATIONS

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (sous le titre de Travail sécuritaire NB) a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. Travail sécuritaire NB, avec son siège social au 1, rue Portland, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, est responsable de l'application de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail*, de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et conformément aux dispositions de ces lois, de la promotion de la prévention des accidents; de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident et aux conjoints survivants; et du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour financer les coûts actuels et futurs des réclamations existantes.

Travail sécuritaire NB est également responsable de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et, conformément aux dispositions de cette *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et les personnes à leur charge; et du prélèvement et de la perception de cotisations auprès des municipalités et des districts ruraux. Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ne comprennent pas les résultats d'exploitation en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* puisque Travail sécuritaire NB ne contrôle pas la caisse d'indemnisation établie en vertu de cette *Loi*. Une série distincte d'états financiers est préparée pour cette *Loi*.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 26 mai 2026.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 2. NORMES OU INTERPRÉTATIONS COMPTABLES NOUVELLES OU MODIFIÉES

Le Conseil des normes comptables internationales cherche continuellement à améliorer les normes comptables et à en élaborer de nouvelles. Il a publié un certain nombre d'exposés-sondages sur de nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur au cours des prochains exercices. Travail sécuritaire NB surveille de façon continue les plans de travail et les publications du Conseil afin d'évaluer toute incidence possible sur l'organisme.

#### **Normes, modifications et interprétations de normes existantes qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été appliquées de façon anticipée**

À la date d'autorisation des présents états financiers consolidés, une nouvelle norme non encore entrée en vigueur a été publiée par le Conseil des normes comptables internationales ou le International Financial Reporting Interpretations Committee :

- IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

La norme IFRS 18 établit de nouvelles exigences en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers consolidés. Elle prévoit de nouvelles définitions et obligations d'informations à fournir concernant les indicateurs de rendement définis par la direction, et renforce les principes régissant le regroupement et la ventilation des résultats dans les états financiers consolidés et les notes afférentes.

La norme IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ou après cette date. Travail sécuritaire NB adoptera la norme IFRS 18 à la date d'entrée en vigueur. Il évalue à l'heure actuelle l'effet de cette norme sur les états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été préparés conformément aux méthodes comptables présentées plus bas.

Les méthodes comptables sont choisies et appliquées pour assurer que l'information financière qui en découle satisfait aux concepts de la pertinence et de la fiabilité, assurant ainsi que la nature des transactions sous-jacentes ou autres événements est présentée.

#### a) Préparation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS publiées par le International Financial Reporting Interpretations Committee en vigueur au 31 décembre 2025 et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été préparés en se fondant sur le coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers, qui sont évalués à leur juste valeur, comme il est expliqué dans les méthodes comptables qui suivent.

#### b) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; elle est exposée ou a droit à des rendements variables de l'entité; et elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les quotes-parts dans l'actif net au 31 décembre 2025 : Travail sécuritaire NB, 87,1 % (2024 – 87,1 %); la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 11,2 % (2024 – 11,1 %); et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 1,7 % (2024 – 1,8 %). La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenu par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

#### c) Utilisation des estimations comptables et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables critiques. La direction doit également exercer son jugement pour appliquer les méthodes comptables de Travail sécuritaire NB. Les champs comportant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les champs où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers, ont été présentés aux notes 2, 3 et 4. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise ainsi que sur d'autres facteurs, y compris les prévisions relativement aux événements futurs que l'on croit être raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ces estimations.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

#### d) Jugements critiques

La direction intègre les jugements critiques à l'élaboration et à l'application de méthodes comptables pour la comptabilisation et l'évaluation. Ces jugements ont une incidence directe sur la comptabilisation et l'évaluation initiales et subséquentes de transactions et soldes figurant dans les états financiers consolidés. La direction a fondé ses jugements et hypothèses sur les renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés.

#### e) Espèces et équivalents d'espèces

Les espèces et les équivalents d'espèces sont comptabilisés au prix coûtant, ce qui correspond environ à leur juste valeur, et sont sous forme d'espèces et d'instruments à revenu fixe qui seront liquidés dans l'exercice.

#### f) Placements

Travail sécuritaire NB classe tous les placements de portefeuille comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Tout revenu de placements et toute variation de la juste valeur sont inclus dans le revenu de placements. Les revenus en intérêts et en dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés, et les gains et les pertes matérialisés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non matérialisés sont inclus dans le revenu (perte) de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Tous les achats et toutes les ventes de valeurs classés comme des placements de portefeuille sont comptabilisés en appliquant le principe de la comptabilisation à la date de transaction.

Le portefeuille est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément aux politiques et aux directives qui énoncent la stratégie de placement et les contrôles de risque de l'organisme. Les placements de portefeuille sont détenus afin de satisfaire aux engagements au titre des contrats d'assurance. La mesure la plus pertinente pour évaluer si les placements sont suffisants pour satisfaire aux engagements est la juste valeur.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les capitaux propres cotés sont évalués selon leur cours vendeur de clôture à la fin de l'exercice tel qu'il est déterminé dans les bourses de valeurs publiques reconnues.
- Les placements à échéance fixe sont évalués selon leur cours de clôture à la fin de l'exercice ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs.
- Les billets de trésorerie, les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués selon leur cours de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs, ou au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

- Les parts de fonds en gestion commune sont évaluées à leur valeur de l'actif net à la fin de l'exercice tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des actions et des titres à revenu fixe, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon leur cours vendeur de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice, ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des dérivés, les dérivés compensés sont évalués au prix de clôture proposé par la chambre de compensation pertinente, et les dérivés hors cote sont évalués selon le modèle normalisé de l'industrie. Les options cotées en bourse sont évaluées selon le dernier prix de vente ou le cours acheteur de clôture pour les positions longues et le cours vendeur de clôture pour les positions courtes. Dans le cas de fonds communs de biens immobiliers classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon des évaluations indépendantes, moins tout élément du passif sur l'actif du fonds. Dans le cas de fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon une méthode ou plus, y compris des flux de trésorerie actualisés, des multiples de gains et des opérations récentes comparables. Dans la première année, le coût est considéré être une estimation appropriée de la juste valeur.
- Les contrats de change à terme sont évalués selon leurs gains ou leurs pertes non matérialisés en se fondant sur les taux de change du marché à la date de l'état de la situation financière.

#### g) Devises

L'actif en devises est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits de l'actif sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit. Les gains ou les pertes sur change matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

Les gains ou les pertes sur change non matérialisés résultant de la conversion de soldes d'actif en devises sont comptabilisés dans le revenu de placements au cours de la période au cours de laquelle ils se produisent.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

#### **h) Contrats d'assurance**

Travail sécuritaire NB accepte le risque d'assurance pour les employeurs en échange des cotisations payées. Il gère son entente avec les employeurs tenus personnellement responsables de façon distincte et applique IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, tel qu'il est décrit plus en détail à la note 19. La nature des méthodes comptables significatives relatives aux contrats d'assurance se résume comme suit :

#### **Niveau de regroupement**

Travail sécuritaire NB détermine son niveau de regroupement pour les contrats d'assurance en identifiant d'abord les portefeuilles de contrats d'assurance. Les portefeuilles sont constitués de groupes de contrats comportant des risques similaires et gérés ensemble. Ils sont ensuite divisés en les trois groupes suivants en fonction de la rentabilité attendue lors de la passation des contrats : (i) les contrats déficitaires, (ii) les contrats ne présentant pas de risque important de devenir déficitaires, et (iii) les autres contrats. Les groupes de contrats sont constitués de contrats émis à moins de un an d'intervalle.

L'entente conclue entre Travail sécuritaire NB et les employeurs cotisés donne lieu à un portefeuille unique puisque les contrats d'assurance avec les employeurs cotisés comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. Ce portefeuille est ensuite ventilé en groupes de contrats émis au cours d'une année civile.

#### **Comptabilisation initiale**

Travail sécuritaire NB comptabilise les groupes de contrats d'assurance à compter de la première des dates suivantes :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un employeur devient exigible ou à laquelle le premier paiement est reçu;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, dès que les faits et circonstances indiquent que le groupe est déficitaire.

Les contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB sont émis pour l'année civile et la comptabilisation initiale a habituellement lieu le 1<sup>er</sup> janvier, mais ne comprend pas les nouveaux employeurs. Les contrats entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour les employeurs existants, ce qui coïncide avec la date du début de la période de couverture et le moment où les taux de cotisation sont considérés comme étant fermes.

#### **Périmètre du contrat**

Travail sécuritaire NB inclut dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent d'obligations et de droits substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle Travail sécuritaire NB peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les cotisations ou dans laquelle Travail sécuritaire NB a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Travail sécuritaire NB a déterminé que le périmètre du contrat pour ses contrats d'assurance sera de un an puisqu'il n'a que le droit substantiel de contraindre les employeurs cotisés à

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

payer les cotisations annuellement et a la capacité pratique de réévaluer les risques et de fixer un prix qui reflète intégralement ces risques chaque année.

#### Évaluation des contrats d'assurance

Les engagements au titre des contrats d'assurance sont évalués selon l'une des méthodes d'évaluation suivantes :

##### a) Méthode générale de l'évaluation

La méthode générale d'évaluation exige que les contrats d'assurance soient évalués au moyen d'estimations à jour des flux de trésorerie futurs actualisés, d'un ajustement au titre du risque et d'une marge sur services contractuels représentant les profits attendus de l'exécution des contrats.

##### b) Méthode de la répartition des primes

La méthode de la répartition des primes est une méthode simplifiée qui peut être appliquée aux contrats d'assurance dont la période de couverture est de un an ou moins, ou lorsque la méthode de la répartition des primes se rapproche de la méthode générale d'évaluation. La méthode de la répartition des primes comprend les flux de trésorerie futurs actualisés et un ajustement au titre du risque, mais ne comprend pas une marge sur services contractuels (appelée les « flux de trésorerie d'exécution »).

Travail sécuritaire NB a évalué la période de couverture de tous ses contrats d'assurance comme étant d'une durée de un an et a donc appliqué la méthode de la répartition des primes à tous ses contrats d'assurance.

Les engagements au titre des contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB sont constitués des deux éléments suivants : 1) les engagements au titre de la couverture restante, constitués des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs affectés à chacun des groupes de contrats à la fin de la période, et 2) les engagements au titre des réclamations encourues, constitués des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés affectés à chacun des groupes de contrats à la fin de la période.

#### *Engagements au titre de la couverture restante*

Lors de la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats, la valeur comptable des engagements au titre de la couverture restante est évaluée en fonction des primes reçues lors de la comptabilisation initiale.

Par la suite, la valeur comptable des engagements au titre de la couverture restante est augmentée de toute prime reçue, réduite du montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance pour la couverture fournie, et rajustée en fonction de toute modification en matière de comptabilisation et de contrepassations de pertes sur contrats déficitaires. Lors de la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats, Travail sécuritaire NB s'attend à ce que le temps qui s'écoule, pour chaque partie de la couverture, entre le moment où elle fournit la partie de la couverture en question et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Par conséquent, il a choisi de ne pas ajuster le passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, Travail sécuritaire NB comptabilise une perte dans l'état consolidé des résultats et augmente les engagements au titre de la couverture restante.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

#### *Engagements au titre des réclamations encourues*

Travail sécuritaire NB comptabilise les engagements au titre des réclamations encourues d'un groupe de contrats d'assurance au montant des flux de trésorerie d'exécution liés aux réclamations encourues.

Les engagements au titre des réclamations encourues représentent la valeur actualisée, déterminée selon des méthodes actuarielles, des paiements futurs estimatifs au titre des réclamations présentées et non présentées encourues à la date de clôture ou avant cette date, selon les hypothèses les plus probables afférentes aux employés d'employeurs cotisés. Ces estimations et hypothèses portent notamment sur la durée des réclamations; les taux de mortalité; les augmentations de salaires et de soins de santé; l'inflation générale; et les taux d'actualisation. De plus, une obligation est estimée pour les réclamations au titre des maladies professionnelles que Travail sécuritaire NB reconnaît actuellement et pour lesquelles aucune réclamation n'a encore été présentée. Les paiements futurs se rapportent aux obligations estimatives au titre des coûts d'invalidité à court terme et de réadaptation; des coûts d'invalidité à long terme; des coûts d'assistance médicale; des prestations de survivant; des prestations de revenu de retraite; et des frais d'administration des réclamations. Des changements dans les estimations et les hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation des engagements au titre des contrats d'assurance et les coûts de réclamation.

Les engagements au titre des contrats d'assurance incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration futurs des réclamations existantes. Compte tenu de la nature du passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et de l'étendue des données disponibles sur les coûts historiques des réclamations connexes, ce passif est plus incertain du fait de sa nature que tout autre engagement au titre des prestations. À mesure que les données s'accumulent et qu'elles font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être nécessaires pour améliorer la précision.

Les engagements au titre des contrats d'assurance ne comprennent pas de montant pour les réclamations liées à des employés d'employeurs tenus personnellement responsables. Les employeurs tenus personnellement responsables assument ultimement le coût de ces réclamations et ces réclamations ne satisfont pas à la définition de contrat d'assurance.

Travail sécuritaire NB a comme pratique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des contrats d'assurance chaque année. Les coûts réels futurs pourraient être supérieurs ou inférieurs aux montants qui figurent dans les états financiers consolidés.

Les engagements au titre des rentes représentent l'obligation de Travail sécuritaire NB de verser des prestations de retraite aux travailleurs blessés admissibles d'employeurs cotisés ou tenus personnellement responsables correspondant au total des cotisations et du revenu de placements gagné sur ces cotisations. Par conséquent, ces engagements sont évalués au montant équivalant à la juste valeur de l'actif. À l'âge de 65 ans ou à sa mort, le travailleur blessé ou son bénéficiaire reçoit une prestation provenant des cotisations versées à son compte de rente, en plus du revenu de placements gagné.

L'actif attribuable aux rentes est inclus et géré dans le cadre du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Travail sécuritaire NB verse 10 % des prestations pour perte de gains à un compte de rente pour les travailleurs blessés ayant reçu des prestations pour perte de gains pendant une période de 24 mois consécutifs. Dans le cas d'accidents mortels survenus entre le 1<sup>er</sup> janvier 1982 et le 31 décembre 1997, il verse 8 % des prestations mensuelles du bénéficiaire à son compte de rente. Pour les accidents mortels survenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, il verse 5 % ou 8 % des prestations mensuelles du bénéficiaire à son compte de rente, selon l'option choisie par ce dernier en vertu des dispositions relatives aux prestations versées après 1997.

Les rentes liées aux employeurs tenus personnellement responsables sont classées comme des engagements au titre des rentes d'employeurs tenus personnellement responsables dans l'état de la situation financière et comptabilisées conformément à IFRS 9 *Instruments financiers*. Les engagements au titre des rentes liées aux employeurs cotisés sont considérés comme des engagements au titre des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

#### Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour refléter la valeur temps de l'argent dans les flux de trésorerie d'exécution est fondé sur les caractéristiques des engagements plutôt que sur un taux de rendement moyen à long terme attendu de l'actif appuyant ces engagements, comme c'est le cas dans le cadre de la méthode de capitalisation (voir la note 23).

Tous les flux de trésorerie sont actualisés au moyen de courbes de rendement sans risque évaluées à la valeur du marché et ajustées de manière à refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Travail sécuritaire NB utilise une approche ascendante pour déterminer une prime de liquidité par rapport aux taux sans risque fondée sur l'écart de marché d'un portefeuille de référence d'actif ajusté pour éliminer les pertes de crédit et tenir compte de la différence de liquidité entre le portefeuille de référence d'actif et le contrat d'assurance. Étant donné la nature hautement illiquide des contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB, ce dernier utilise la courbe de référence illiquide publiée à intervalles réguliers par Fiera Capital pour l'Institut canadien des actuaires.

#### Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance sont constitués des cotisations que Travail sécuritaire NB s'attend de recevoir au cours de la période de couverture, excluant les composants investissements. Puisque la période de couverture de Travail sécuritaire NB est de un an, aucun ajustement n'est apporté aux cotisations pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Les produits des activités d'assurance sont comptabilisés en répartissant les cotisations entre les périodes de présentation de l'information financière en fonction de l'écoulement du temps, qui est la période de couverture de un an.

#### Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance sont constituées des flux de trésorerie d'exécution qui sont compris dans le périmètre des contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB. Ces flux de trésorerie comprennent les paiements à l'intention du titulaire (ou en son nom); les coûts de gestion des réclamations; les coûts de gestion et de tenue des contrats; et les affectations de frais généraux fixes ou variables. Ces frais généraux sont affectés aux contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB suivant des méthodes systématiques et rationnelles, qui comprennent des estimations et jugements importants, appliquées uniformément à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

#### Contrats déficitaires

Travail sécuritaire NB présume que les contrats ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale puisque les revenus des contrats d'assurance couvrent les coûts du régime pour l'exercice en cours, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire. Si, pendant la période de couverture, les circonstances indiquent que le groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la perte est comptabilisée immédiatement et amortie dans les revenus avant la fin de l'exercice. Un élément de perte est établi pour la couverture restante de ces contrats déficitaires. Par conséquent, à la fin de la période de couverture du groupe de contrats, l'élément de perte sera nul.

#### Charges financières (produits financiers) d'assurance

Les charges financières ou produits financiers d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit :

- l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations;
- l'effet du risque financier et de ses variations.

#### Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est appliqué aux flux de trésorerie actualisés et reflète l'indemnité que Travail sécuritaire NB exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier à mesure que Travail sécuritaire NB exécute les contrats d'assurance. Travail sécuritaire NB produit suffisamment de résultats des activités d'assurance et de revenu de placements pour assurer la pleine capitalisation des activités d'assurance et des autres activités administratives. Par conséquent, il n'exige ni ne gagne aucune indemnité pour ce risque et, à ce titre, l'ajustement du risque a été considéré comme étant minime et correspond à un niveau de confiance de 50 %, le niveau de confiance étant la probabilité que le résultat réel des flux de trésorerie futurs liés aux réclamations et aux dépenses de Travail sécuritaire NB sera inférieur au passif.

#### i) Contrats de location

Pour tout nouveau contrat conclu, Travail sécuritaire NB détermine s'il s'agit d'un contrat de location ou si le contrat contient un contrat de location. Un contrat de location est défini comme suit : « Contrat, ou partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien pour un certain temps moyennant une contrepartie ». Une fois que Travail sécuritaire NB détermine s'il s'agit d'un contrat de location ou si le contrat contient un contrat de location, il comptabilise un droit d'utilisation et une obligation locative. Au début de la période de location, le droit d'utilisation est évalué au coût et l'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. Le droit d'utilisation est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à la fin de la durée du bail ou la fin de la vie utile du droit d'utilisation, selon ce qui survient en premier. L'obligation locative est réduite sur la durée du bail en raison des paiements effectués, y compris les intérêts. Les contrats de location à court terme (durée de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont les biens sont de faible valeur ne sont pas admissibles à ce traitement comptable.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

#### j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ans
Actifs assortis d'un droit d'utilisation	Période qui reste du contrat de location
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Période qui reste du contrat de location
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules à moteur	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

La valeur résiduelle des biens est examinée à la date de chaque état de la situation financière et modifiée au besoin. Les pertes et les gains réalisés sur la cession d'immobilisations sont déterminés en comparant les produits et la valeur comptable, et sont inclus dans le revenu de placements.

Au 31 décembre 2025, des immobilisations corporelles ont été évaluées pour des indications précises de dépréciation possible. De telles indications comprennent l'obsolescence technologique, et la détérioration ou la perte matérielle. La direction a déterminé qu'il n'y avait aucune diminution de la valeur d'actifs d'exploitation isolés.

#### k) Avantages postérieurs à l'emploi

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent une somme pour les avantages postérieurs à l'emploi calculée d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 par l'actuaire-conseil indépendant de Travail sécuritaire NB. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les allocations de retraite et les programmes de retraite anticipée.

#### l) Services de santé de Travail sécuritaire NB

Un total de 0,5 million de dollars (2024 – 0,8 million de dollars) est compris dans les paiements d'assistance médicale pour les services dispensés par les ergothérapeutes provinciaux de Travail sécuritaire NB.

#### m) Test de dépréciation

##### Niveau de l'entité

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige qu'une entité détermine si un actif a déprécié s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation doit être effectué pour un actif isolé, un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie, qui est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Selon une analyse des flux de trésorerie, Travail sécuritaire NB a établi que l'unité génératrice de trésorerie appropriée pour le test de dépréciation était l'entité. Puisqu'il détient le pouvoir légal en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* d'augmenter les cotisations ou d'imposer des prélèvements afin d'assurer la pleine capitalisation dans un avenir prévisible, la dépréciation au niveau de l'entité est faible.

Travail sécuritaire NB effectue un examen chaque année afin d'assurer qu'aucun événement ou changement de situation n'ait eu lieu qui pourrait donner une indication de dépréciation.

Au 31 décembre 2025, la direction a conclu qu'aucun changement important connu n'était survenu au sein de l'environnement législatif, économique ou commercial de Travail sécuritaire NB susceptible d'avoir une incidence importante sur la capacité de l'organisme de générer des avantages économiques futurs de ses actifs.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 4. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Des estimations et jugements importants sont portés pour des engagements au titre des contrats d'assurance présentés dans les états financiers consolidés. Ces estimations et jugements sont évalués de façon continue, et fondés sur l'expérience acquise ainsi que les améliorations apportées aux techniques de modélisation actuarielle. Les hypothèses explicites suivantes ont été faites pour déterminer les engagements au titre des contrats d'assurance :

	2025		2024	
	Prestations indexées à l'IPC	Autres paiements	Prestations indexées à l'IPC	Autres paiements
Taux d'actualisation équivalent unique	5,04 %	5,04 %	4,84 %	4,84 %
Inflation – premier exercice	1,86 %	Sans objet	2,67 %	Sans objet
– exercices subséquents	2,25 %	Sans objet	2,25 %	Sans objet
Frais d'administration futurs	8,50 %	8,50 %	8,50 %	8,50 %
Maladies professionnelles	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %

Voici une description des processus utilisés pour déterminer les hypothèses en question :

#### Taux d'actualisation équivalent unique

Tous les flux de trésorerie sont actualisés au moyen de courbes de rendement sans risque évaluées à la valeur du marché et ajustées de manière à refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Travail sécuritaire NB utilise une approche ascendante pour déterminer une prime de liquidité par rapport aux taux sans risque fondée sur l'écart de marché d'un portefeuille de référence d'actif ajusté pour éliminer les pertes de crédit et tenir compte de la différence de liquidité entre le portefeuille de référence d'actif et le contrat d'assurance. Étant donné la nature hautement illiquide des contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB, ce dernier utilise la courbe de référence illiquide publiée à intervalles réguliers par Fiera Capital pour l'Institut canadien des actuaires. L'équivalent unique est un cours au comptant dérivé qui permet de comparer ou de regrouper les flux de trésorerie qui surviennent à différents moments.

#### Taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)

Le taux d'indexation du premier exercice pour les prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme, de pension et de survivant est connu lorsque l'évaluation est faite. Le calcul du taux d'indexation est prévu par la *Loi sur les accidents du travail* et le calcul pour l'année civile suivante est effectué avant la fin de l'exercice. Pour la totalité de la période de la projection des prestations d'invalidité à court terme et sept exercices de la projection des prestations d'invalidité à long terme, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour les durées subséquentes, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une analyse de l'expérience antérieure sur des périodes de 20 et 30 exercices. L'analyse est effectuée chaque exercice afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'analyse la plus récente, le taux annuel d'inflation était de 2,25 %.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 4. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (SUITE)

#### Taux d'inflation d'autres paiements

Pour la totalité de la période de projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs.

#### Frais d'administration futurs

Une réclamation sous-entend l'obligation d'offrir des services de gestion, de maintien et d'appui relativement au paiement des divers fournisseurs de soins de santé et du versement de prestations pour perte de gains aux travailleurs, et ce, tant que leur réclamation est ouverte. Le passif au titre des frais d'administration futurs a pour but d'assurer une provision raisonnable pour satisfaire à cette obligation.

Un examen détaillé des frais d'administration futurs est effectué périodiquement. Cet examen comprend une estimation de la partie des frais d'exploitation qui peut être attribuable au maintien des réclamations, y compris une partie proportionnelle des frais généraux. Le dernier examen, qui a été effectué en 2023, a démontré qu'une provision de 8,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des frais d'administration futurs s'élevant à 8,5 % de la totalité des engagements au titre des contrats d'assurance et fait partie des flux de trésorerie d'exécution.

#### Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles diffèrent des blessures subies au travail puisqu'il peut y avoir un délai important entre l'exposition, la manifestation de la maladie et la détermination de l'invalidité subséquente relevant du régime d'indemnisation des travailleurs. De plus, bien que les circonstances entourant une blessure permettent habituellement de déterminer facilement si la blessure est liée au travail ou non, il en est autrement pour le lien entre la maladie professionnelle et le lieu de travail.

Une étude approfondie de l'incidence des maladies professionnelles de longue latence et de leurs coûts est effectuée périodiquement. L'étude permet d'établir une gamme possible d'incidences et de coûts en fonction de l'expérience antérieure. Elle tient compte de changements au niveau de la composition de l'industrie pour refléter l'expérience et les améliorations en matière de prévention des maladies reconnues comme étant liées au travail. La dernière étude, qui a été effectuée en 2021, a démontré qu'une provision de 8,0 % était raisonnable. Cette dernière est réputée comprendre une provision pour les frais d'administration relativement à ces réclamations. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des maladies professionnelles se chiffrant à 8,0 % de la totalité des engagements au titre des contrats d'assurance et fait partie des flux de trésorerie d'exécution.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 4. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (SUITE)

#### Analyse de sensibilité

##### i) Sommaire

Des analyses de sensibilité sont effectuées afin de quantifier l'exposition aux risques de changements au niveau des variables sous-jacentes clés. Les évaluations comprises dans les résultats présentés sont calculées en utilisant certaines hypothèses au sujet de ces variables telles qu'elles sont présentées dans les pages précédentes. L'évolution d'une variable clé quelconque aura un effet sur le rendement financier et l'actif net de Travail sécuritaire NB.

##### Incidence de l'évolution d'une variable

###### *Taux d'actualisation équivalent unique*

Les engagements au titre des contrats d'assurance sont calculés en fonction des paiements futurs prévus. Ces paiements sont actualisés afin d'être rajustés de la valeur temps de l'argent. Une augmentation ou une réduction du taux d'actualisation hypothétique aura un effet contraire sur les coûts de réclamation.

###### *Taux d'inflation pour perte de gains*

Les mouvements du taux d'inflation ont un effet direct sur les prestations pour perte de gains puisqu'elles sont indexées à l'indice des prix à la consommation. Une augmentation ou une diminution du taux d'inflation pour perte de gains aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

###### *Taux d'inflation de l'assistance médicale*

Les frais d'assistance médicale représentent une grande partie des paiements de prestations prévus. Une augmentation ou une diminution de l'inflation des paiements d'assistance médicale relativement à l'hypothèse qui sous-tend les estimations du passif aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Le tableau suivant présente la sensibilité des engagements au titre des contrats d'assurance à une augmentation ou à une diminution immédiate de 1 % des taux hypothétiques.

##### ii) Effet des changements au niveau des variables clés

Pourcentage de diminution ou d'augmentation des taux hypothétiques	2025		2024	
	+1,00 %	-1,00 %	+1,00 %	-1,00 %
Taux d'actualisation équivalent unique	(115 432) \$	142 596 \$	(114 887) \$	142 785 \$
Taux d'inflation pour perte de gains	49 992	(44 431)	45 298	(40 485)
Taux d'inflation de l'assistance médicale	87 394	(67 309)	92 158	(70 555)

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 5. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Un certain nombre de risques clés ont une incidence sur la situation et les activités financières de Travail sécuritaire NB, y compris les risques liés aux réclamations, à l'exploitation et financiers. Travail sécuritaire NB a établi des politiques et des procédures pour gérer ces risques, qui sont présentés plus bas.

#### a) Risques liés aux réclamations

Travail sécuritaire NB a pour objectif de gérer les risques liés aux réclamations, réduisant ainsi la volatilité des cotisations et des rendements des activités. Les facteurs externes liés au marché, ainsi que l'incertitude inhérente aux risques liés aux réclamations, qui peut donner lieu à une variabilité importante de l'expérience de perte, ont un effet important sur le rendement des activités.

Travail sécuritaire NB a élaboré, mis en œuvre et maintenu une stratégie solide et prudente de gestion des risques liés aux réclamations qui englobe tous les aspects de ses activités.

La stratégie énonce les politiques, les procédures, les processus et les mesures de contrôle de Travail sécuritaire NB en ce qui a trait à la gestion des risques financiers et non financiers probables liés aux réclamations.

Parmi les processus en place pour atténuer les risques relatifs aux réclamations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail* et à la *Loi sur les accidents du travail*;
- un processus méthodique pour la planification stratégique et l'évaluation des risques;
- un système de suivi qui exige l'établissement des coûts de tout changement au niveau des prestations découlant de modifications apportées aux politiques, à la législation et aux décisions prises en matière d'appel;
- des programmes visant les industries qui comportent des risques élevés;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux réclamations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations;
- un examen annuel des engagements au titre des contrats d'assurance aux fins de l'établissement des états financiers ainsi qu'un examen annuel des engagements au titre des prestations aux fins de la capitalisation, tous deux effectués par un actuaire externe indépendant.

#### b) Modalités et conditions des activités du régime d'indemnisation des travailleurs

Les modalités et conditions du régime d'indemnisation des travailleurs qu'administre Travail sécuritaire NB sont établies en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*. La protection est en vigueur pour des périodes se terminant le 31 décembre de chaque exercice. Les modalités et conditions du régime sont semblables pour tous les employeurs cotisés.

#### c) Risques liés à l'exploitation

Les risques liés à l'exploitation sont les risques de pertes découlant d'une défaillance des systèmes, de l'erreur humaine ou d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux réclamations ou aux risques financiers. Ces risques sont gérés par le biais d'une structure qui comprend un système de délégation de pouvoirs, la répartition efficace des tâches, des mesures de contrôle d'accès et des processus d'examen.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 5. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES (SUITE)

#### d) Risques financiers

Travail sécuritaire NB est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de capitalisation
- Risque de marché
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque d'inflation
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de liquidité

L'exposition de Travail sécuritaire NB à ces risques découle surtout de facteurs liés à son portefeuille de placement. La note 9 présente des renseignements au sujet de l'exposition de Travail sécuritaire NB à chacun des risques susmentionnés, y compris les objectifs, les politiques et les processus pour mesurer et gérer les risques.

### 6. ESPÈCES ET ÉQUIVALENTS D'ESPÈCES

Les espèces et équivalents d'espèces comprennent 20,2 millions de dollars (2024 – 26,7 millions de dollars) réservés en vue d'initiatives de transformation des activités.

### 7. CRÉANCES ET AUTRES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Employeurs tenus personnellement responsables – créances	<b>5 257 \$</b>	4 270 \$
Autres	<b>4 680</b>	3 711
	<b><u>9 937 \$</u></b>	<u>7 981 \$</u>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 8. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	<u>Juste valeur</u>	<u>Juste valeur</u>
<b><i>i) Portefeuille de placement</i></b>		
Contrats de change à terme	<b>16 594 \$</b>	(17 475) \$
Revenu fixe		
Obligations ordinaires	<b>227 968</b>	322 749
Actions		
Canadiennes	<b>237 790</b>	241 325
Américaines	<b>205 747</b>	228 087
Non nord-américaines	<b>381 718</b>	356 747
Total des actions	<b>825 255</b>	826 159
Sensibles aux effets de l'inflation		
Biens immobiliers	<b>372 376</b>	301 595
Infrastructure	<b>304 359</b>	261 530
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	<b>676 735</b>	563 125
Rendement absolu		
Opportuniste mondiale <sup>1</sup>	<b>427 955</b>	301 996
	<b>2 174 507 \$</b>	1 996 554 \$

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans des fonds en gestion commune qui ont la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2025, la composition des fonds était la suivante : actions nord-américaines, 4 % (2024 – 7 %); actions non nord-américaines, 19 % (2024 – 26 %); instruments à revenu fixe, 8 % (2024 – 8 %); et stratégies de rendement absolu, 69 % (2024 – 59 %)

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 8. PLACEMENTS (SUITE)

#### ii) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements de Travail sécuritaire NB ont été regroupés selon trois niveaux d'hierarchie des justes valeurs conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Elles représentent les indications les plus convaincantes de la juste valeur et sont utilisées dans la mesure du possible.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données fondées sur les marchés qui sont directement ou indirectement observables, mais qui ne sont pas considérées être des prix cotés du niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 sont : (i) des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; (ii) des prix cotés sur des marchés non actifs pour des actifs ou des passifs identiques, comme des marchés qui affichent peu de transactions et dont les prix ne sont pas à jour ou les prix cotés varient de façon considérable; (iii) des données autres que les prix cotés qui sont observables, comme les taux d'intérêts, des courbes de rendement, les volatilités, les risques de crédit et les taux de défaillance; et (iv) des données provenant de données observables de marché ou corroborées par ces dernières.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables. Elles reflètent des hypothèses quant aux cours du marché à l'aide des meilleurs renseignements internes et externes disponibles. Les approches d'évaluation utilisées sont les plus appropriées pour les types de placements.

Dans certains cas, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs correspondent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ces cas, le niveau de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2025, la juste valeur des éléments d'actif et du passif évalués de façon récurrente selon chaque niveau de données était comme suit :



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 8. PLACEMENTS (SUITE)

#### *iii) Sommaire des changements des évaluations de la juste valeur de niveau 3*

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde, début de l'exercice	<b>367 817 \$</b>	306 478 \$
Acquisitions de placements de niveau 3	<b>115 410</b>	60 783
Vente de placements de niveau 3	<b>(38 574)</b>	(23 957)
Distributions du bénéfice d'exploitation par des sociétés de personnes	<b>12 817</b>	12 334
Dépenses	<b>(745)</b>	(238)
Gains matérialisés	<b>10 580</b>	4 172
Modification des gains non matérialisés comptabilisés dans le revenu de placements	<b>15 244</b>	8 245
	<u><b>482 549 \$</b></u>	<u>367 817 \$</u>

Les dix placements suivants sont classés comme un niveau 3 :

(1) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 34,1 millions de dollars (2024 – 47,0 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2025. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 octobre 2013. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans. Le fonds en est à sa première prolongation facultative de un an.

(2) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 141,7 millions de dollars (2024 – 129,7 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital variable qui permet les remboursements trimestriels selon la valeur de l'actif net, compte tenu de restrictions.

(3) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 1,2 million de dollars (2024 – 7,2 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2025. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de neuf ans, qui a commencé le 22 août 2014. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds à deux reprises pour une période de un an. Au 31 décembre 2025, le fonds détenait encore deux actifs. Une fois ces actifs sortis, on s'attend à ce que la société en commandite soit dissoute.

(4) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 38,1 millions de dollars (2024 – 38,3 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2025. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de dix ans, qui a commencé le 29 mars 2018.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 8. PLACEMENTS (SUITE)

(5) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 39,3 millions de dollars (2024 – 39,7 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2025. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 10 mai 2019. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

(6) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 67,6 millions de dollars (2024 – 36,1 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2025. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de dix ans, qui a commencé le 3 décembre 2021.

(7) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers américains ayant une valeur marchande de 53,4 millions de dollars (2024 – 24,7 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2025. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de huit ans, qui a commencé le 29 mars 2024. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

(8) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 65,1 millions de dollars (2024 – 45,1 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2025. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 novembre 2023. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds à deux reprises pour une période de un an.

(9) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures américaines ayant une valeur marchande de 24,2 millions de dollars (2024 – 0 \$). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2025. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 septembre 2025. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds à trois reprises pour une période de un an.

(10) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 17,8 millions de dollars (2024 – 0 \$). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2025. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de huit ans, qui commencera à la date de clôture de la levée de fonds. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds à deux reprises pour une durée de un an.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 8. PLACEMENTS (SUITE)

#### iv) Revenu de placements

	2025	2024
Intérêts et dividendes	<b>49 961 \$</b>	61 720 \$
Pertes matérialisées sur placements pour les contrats de change à terme	<b>(32 189)</b>	(16 073)
Gains matérialisés sur placements sur d'autres placements du portefeuille	<b>155 679</b>	101 993
Modification des gains non matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	<b>34 119</b>	(49 553)
Modification des gains non matérialisés sur placements sur d'autres placements du portefeuille	<b>91 810</b>	116 394
	<b>299 380</b>	214 481
Moins : Frais de gestion de portefeuille	<b>(8 628)</b>	(7 460)
	<b>290 752 \$</b>	207 021 \$

Le taux de rendement du marché du portefeuille de placement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 s'est chiffré à 15,23 % (2024 – 10,46 %).

#### v) Fonds en gestion commune

Le portefeuille de Travail sécuritaire NB est investi exclusivement dans des fonds en gestion commune et des partenariats privés englobant une variété de catégories d'actifs et de mandats. Travail sécuritaire NB détient des droits sur une part proportionnelle du revenu et de l'actif net de chaque fonds, sans avoir le pouvoir de diriger la gestion du fonds en question.

#### vi) Accord relatif aux placements

Travail sécuritaire NB a conclu un accord relatif aux placements en vue de la gestion combinée et de la mise en commun de ses placements et de ceux de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les présents états financiers consolidés présentent la part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds, sauf le placement dans WorkSafeNB Investments Limited, qui est consolidé (voir la note 3). La part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds en gestion commune était de 87,1 % au 31 décembre 2025 (2024 – 87,1 %). En 2025, Travail sécuritaire NB a reçu des honoraires de 142,3 milliers de dollars (2024 – 131,0 milliers de dollars) pour l'administration de la part du fonds de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, et des honoraires de 52,9 milliers de dollars (2024 – 36,6 milliers de dollars) pour l'administration de la part du fonds de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

#### vii) Engagements

Par le biais de son placement dans WorkSafeNB Investments Limited, Travail sécuritaire NB a conclu des contrats de société en commandite avec des fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers gérés à l'extérieur, qui s'engagent à faire des placements dans ces fonds, lesquels peuvent être utilisés au cours des exercices à venir. Les engagements non capitalisés au 31 décembre 2025 se chiffrent à 334,1 millions de dollars (2024 – 247,1 millions de dollars).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 9. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Travail sécuritaire NB a élaboré des politiques pour gérer ses placements. Il fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires est évaluée à intervalles réguliers.

Afin de gérer les risques liés aux placements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié selon les catégories de l'actif, les secteurs d'activité, les régions géographiques et les titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient. De temps à autre, il retient les services d'experts-conseils indépendants qui lui donnent des conseils sur le caractère approprié et l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de placements. Des études périodiques de l'actif et du passif sont effectuées pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements au titre des prestations sur une base de continuité et de la tolérance de Travail sécuritaire NB à l'égard du risque. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2024.

Les paragraphes qui suivent décrivent l'exposition aux risques financiers et les stratégies d'atténuation des risques de Travail sécuritaire NB.

#### ***i) Risque de capitalisation***

Le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB repose sur des pratiques actuarielles reconnues pour les évaluations de continuité, qui reflètent un taux d'actualisation fondé sur les politiques de financement et de placement établies par le conseil d'administration. La politique de financement de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif sur une base de continuité) entre 115 % et 125 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif sur une base de continuité atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. De plus amples renseignements se trouvent à la note 23.

#### ***ii) Risque de marché***

Travail sécuritaire NB investit dans des actions émises dans le public dans une Bourse nationale ou étrangère; dans des obligations négociées hors cote par l'intermédiaire de maisons de courtage; dans des biens immobiliers commerciaux canadiens et étrangers; et dans des infrastructures mondiales par le biais de fonds communs. Les variations des prix du marché ont un effet sur ces valeurs. De telles variations sont assujetties à des facteurs économiques et à d'autres variations sur les marchés de capitaux canadiens et mondiaux, ainsi qu'à des risques particuliers aux émetteurs, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur marchande des valeurs individuelles. Des lignes directrices ont été établies pour assurer que les placements de Travail sécuritaire NB sont diversifiés selon l'émetteur, le secteur d'activité et la région géographique.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 9. GESTION DU RISQUE FINANCIER (SUITE)

Le tableau suivant présente l'effet estimatif d'un changement défavorable raisonnablement possible<sup>1</sup> dans la variable de risque clé, soit le marché de référence, pour chacun des mandats relatifs aux actions dans le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB.

	2025		2024	
	1 écart type	2 écarts types	1 écart type	2 écarts types
<b>Actions canadiennes</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>2</sup>	(12,8 %)	(25,5 %)	(12,8 %)	(25,6 %)
Portefeuille canadien – effet sur l'excédent / le déficit	(26 037) \$	(52 073) \$	(27 903) \$	(55 806) \$
<b>Actions américaines</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>3</sup>	(12,6 %)	(25,2 %)	(12,6 %)	(25,2 %)
Portefeuille américain – effet sur l'excédent / le déficit	(25 627) \$	(51 253) \$	(29 756) \$	(59 512) \$
<b>Actions internationales (EAFE)</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>4</sup>	(11,3 %)	(22,6 %)	(12,1 %)	(24,2 %)
Portefeuille international – effet sur l'excédent / le déficit	(37 860) \$	(75 720) \$	(41 357) \$	(82 714) \$
<b>Actions des marchés naissants</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>5</sup>	(13,3 %)	(26,7 %)	(13,6 %)	(27,2 %)
Actions des marchés naissants – effet sur l'excédent / le déficit	(11 486) \$	(22 973) \$	(13 173) \$	(26 346) \$

1. Les changements raisonnablement possibles sont estimés à l'aide de la variabilité historique (10 ans) pour chacun des marchés de référence selon leur moyenne respective. L'écart type mesure l'écart normal dans une distribution de probabilités. Un écart type couvre 68 % de tous les résultats probables et deux écarts types en couvrent 95 %.

2. Indice composé plafonné du S&P TSX (Standard & Poor's et Toronto Stock Exchange).

3. Indice S&P (Standard & Poor's) 500.

4. Indice de rendement global MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

5. Indice de rendement global MSCI EM (marchés naissants).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 9. GESTION DU RISQUE FINANCIER (SUITE)

#### iii) Risque de change

Travail sécuritaire NB a certains placements libellés en devises. Le risque de change représente le risque que la valeur de ces placements fluctuera en raison des variations des cours des devises étrangères. Le risque de change le plus important de Travail sécuritaire NB est face au dollar américain, à l'euro, au yen et à la livre sterling. Au 31 décembre 2025, le risque de Travail sécuritaire NB face au dollar américain se chiffrait à 840,2 millions de dollars (2024 – 670,9 millions de dollars); à l'euro, il s'élevait à 263,3 millions de dollars (2024 – 191,5 millions de dollars); au yen, il se chiffrait à 79,3 millions de dollars (2024 – 69,3 millions de dollars); et à la livre sterling, il s'élevait à 67,3 millions de dollars (2024 – 84,6 millions de dollars).

Pour ses actifs américains et non nord-américains, Travail sécuritaire NB a adopté une politique visant à couvrir dynamiquement une portion de son risque de change de marchés développés au moyen de contrats de change à terme. Le montant couvert varie selon l'attrait relatif de la devise. Ces contrats visent l'échange d'une monnaie contre une autre à une date ultérieure et à un taux établi, convenu au moment du contrat.

La juste valeur de ces instruments financiers variera en fonction des changements au niveau des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change à terme sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change contractuels en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2025 viennent à échéance au cours des 36 premiers jours de 2026.

Au 31 décembre 2025, la valeur nominale des contrats de change à terme en vigueur se chiffrait à 1 175,7 millions de dollars (2024 – 786,9 millions de dollars). La juste valeur de ces contrats représentait 16,6 millions de dollars [2024 – (17,5 millions de dollars)]. Les gains non matérialisés sur les contrats de change à terme ont été comptabilisés dans le revenu de placements.

Le tableau suivant présente l'effet qu'aurait un changement annuel raisonnablement possible au niveau des taux de change du dollar canadien / américain, du dollar canadien / de l'euro, du dollar canadien / du yen et du dollar canadien / de la livre sterling sur l'excédent / le déficit. L'effet sur l'excédent / le déficit est présenté net des couvertures de change à la fin de l'exercice :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	<b>Effet sur l'excédent / le déficit</b>	Effet sur l'excédent / le déficit
Appréciation de 15 % du dollar canadien		
CAD / USD	<b>6 413 \$</b>	(4 396) \$
CAD / EURO	<b>(4 615)</b>	(8 399)
CAD / YEN	<b>(10 251)</b>	(8 895)
CAD / LIVRE STERLING	<b>(1 929)</b>	(6 716)

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 9. GESTION DU RISQUE FINANCIER (SUITE)

#### iv) Risque de crédit

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe, les instruments du marché monétaire ou les contrats de change à terme se pose en raison de la possibilité que la contrepartie à un instrument manque à son obligation envers Travail sécuritaire NB. L'exposition maximum au risque de crédit est déterminée par la juste valeur de ces instruments financiers. Travail sécuritaire NB investit dans des instruments du marché monétaire qui consistent principalement en des titres de créance à court terme et des titres du marché monétaire émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux du Canada et par des sociétés canadiennes. Les contreparties aux contrats de change à terme doivent avoir une cote d'au moins « AA- ».

Travail sécuritaire NB a un risque de crédit indirect sur les placements sous-jacents détenus par les fonds en gestion commune à échéance fixe. Le tableau suivant résume les placements à échéance fixe selon la cote de crédit.

	2025		2024	
	Juste valeur	Pourcentage du total des placements à échéance fixe	Juste valeur	Pourcentage du total des placements à échéance fixe
<b>Cote de crédit*</b>				
AAA	102 101 \$	44,79	133 428 \$	41,34
AA	65 679	28,81	102 414	31,73
A	20 919	9,18	48 138	14,92
BBB	26 134	11,46	33 923	10,51
< BBB	13 135	5,76	4 846	1,50
Total	<b>227 968 \$</b>	<b>100,00</b>	<b>322 749 \$</b>	<b>100,00</b>

\*Les notes de crédit sont obtenues à partir des cotes de Standard & Poor's, de Moody's ou du Dominion Bond Rating Service.

#### v) Risque d'inflation

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de Travail sécuritaire NB, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des biens immobiliers et une infrastructure.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 9. GESTION DU RISQUE FINANCIER (SUITE)

#### *vi) Risque de taux d'intérêt*

Les variations futures du niveau des taux d'intérêt auront un effet sur la juste valeur des placements à échéance fixe.

Le tableau suivant présente la période qui reste jusqu'à l'échéance de la part des placements à échéance fixe en cours de Travail sécuritaire NB, lesquels sont tous détenus dans les fonds en gestion commune.

	Période qui reste jusqu'à échéance			Total 2025	Total 2024
	Un an ou moins	Plus de un an et moins de 5 ans	Cinq ans ou plus		
Placements à échéance fixe	3 724 \$	75 077 \$	149 167 \$	<b>227 968 \$</b>	322 749 \$

Le rendement effectif moyen des obligations ordinaires est de 3,68 % (2024 – 3,58 %) par année selon la valeur marchande.

Au 31 décembre 2025, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations ordinaires aurait augmenté ou diminué de 15,8 millions de dollars (2024 – 20,2 millions de dollars), soit environ 6,93 % (2024 – 7,24 %) de leur juste valeur.

La sensibilité aux changements au niveau du taux d'intérêt a été estimée en se servant de la durée moyenne pondérée des portefeuilles d'obligations.

#### *vii) Risque de liquidité*

Le risque de liquidité représente le risque que Travail sécuritaire NB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie.

Par le biais d'un processus proactif de gestion de trésorerie qui comprend la prévision continue des flux de trésorerie prévus, Travail sécuritaire NB atténue le risque de liquidité en minimisant le besoin de liquidations involontaires de l'actif du portefeuille. La politique de placement de Travail sécuritaire NB prévoit la répartition de 2 % aux espèces afin d'assurer une liquidité adéquate. Pour satisfaire aux besoins de liquidité imprévus lorsque les conditions de marché sont défavorables, Travail sécuritaire NB a négocié du crédit de soutien jusqu'à 10 millions de dollars, qui n'avait pas été utilisé au 31 décembre 2025.

Le tableau suivant résume les profils des échéances des engagements financiers de Travail sécuritaire NB comptabilisés au coût amorti :

Au 31 décembre 2025	Un an ou moins	Plus de un an et moins de 5 ans	Cinq ans ou plus
Comptes fournisseurs et frais courus	6 076 \$	363 \$	469 \$
Distribution payable aux employeurs	130 248 \$	–	–
Engagements au titre des rentes d'employeurs tenus personnellement responsables	2 492 \$	8 241 \$	11 035 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 10. IMMOBILISATIONS

	Terrains et bâtiments	Logiciels et matériel informatique	Mobilier et matériel, y compris les améliorations locatives	Véhicules à moteur	<b>2025 Total</b>	2024 Total
<b>Coût</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	3 626 \$	14 914 \$	2 759 \$	1 669 \$	<b>22 968 \$</b>	24 481 \$
Ajouts	972	415	320	425	<b>2 132</b>	1 466
Sorties	(459)	(4 051)	(20)	(74)	<b>(4 604)</b>	(2 979)
Solde au 31 décembre	4 139 \$	11 278 \$	3 059 \$	2 020 \$	<b>20 496 \$</b>	22 968 \$
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	(2 219) \$	(14 227) \$	(2 510) \$	(335) \$	<b>(19 291) \$</b>	(21 288) \$
Amortissement	(201)	(422)	(93)	(271)	<b>(987)</b>	(909)
Sorties	459	4 051	20	48	<b>4 578</b>	2 906
Solde au 31 décembre	(1 961) \$	(10 598) \$	(2 583) \$	(558) \$	<b>(15 700) \$</b>	(19 291) \$
<b>Valeurs comptables</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	1 407 \$	687 \$	249 \$	1 334 \$	<b>3 677 \$</b>	3 193 \$
Au 31 décembre	2 178 \$	680 \$	476 \$	1 462 \$	<b>4 796 \$</b>	3 677 \$

L'élément « Terrains et bâtiments » comprend les montants suivants lorsque Travail sécuritaire NB est un preneur :

#### **Actifs visés par des contrats de location-financement**

	<b>2025</b>	2024
Frais – contrats de location-financement capitalisés	<b>966 \$</b>	2 459 \$
Amortissement cumulé	<b>(64)</b>	(2 459)
Valeur comptable nette	<b>902 \$</b>	– \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 11. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	<b>4 432 \$</b>	7 352 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	<b>2 476</b>	2 346
	<b><u>6 908 \$</u></b>	<u>9 698 \$</u>

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent les obligations locatives liées à la location de locaux à bureaux :

#### *Obligations locatives*

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Courantes	<b>81 \$</b>	– \$
Non courantes	<b>833</b>	–
	<b><u>914 \$</u></b>	<u>– \$</u>

### 12. ENGAGEMENTS AU TITRE DES RENTES D'EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

Le tableau suivant présente le rapprochement des engagements au titre des rentes des employeurs tenus personnellement responsables :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde, début de l'exercice	<b>19 725 \$</b>	17 539 \$
Cotisations	<b>2 051</b>	2 026
Revenu de placements (perte) réalisé sur les cotisations	<b>2 724</b>	1 746
Prestations versées	<b>(2 732)</b>	(1 586)
Solde, fin de l'exercice	<b><u>21 768 \$</u></b>	<u>19 725 \$</u>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 13. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE

#### *i) Historique*

Le tableau suivant présente l'extrapolation du passif (actif) au titre des contrats d'assurance en indiquant les engagements au titre de la couverture restante et les engagements au titre des réclamations encourues.

	2025			Total
	Engagements au titre de la couverture restante		Engagements au titre des réclamations encourues	
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	
<b>Passif (actif) au titre des contrats d'assurance, 1<sup>er</sup> janvier</b>	(4 856) \$	– \$	1 427 828 \$	<b>1 422 972 \$</b>
<b>Produits des activités d'assurance</b>	(163 053)	–	–	<b>(163 053)</b>
Charges afférentes aux activités d'assurance				
Réclamations encourues et autres dépenses	–	–	211 660	<b>211 660</b>
Perte sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	–	–	–	–
Variations des engagements au titre des réclamations encourues	–	–	(24 208)	<b>(24 208)</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	(163 053)	–	187 452	<b>24 399</b>
<b>Charges financières (produits financiers) d'assurance</b>	(359)	–	48 969	<b>48 610</b>
<b>Total des variations au niveau du revenu</b>	(163 412)	–	236 421	<b>73 009</b>
Flux de trésorerie				
Cotisations reçues	165 099	–	–	<b>165 099</b>
Réclamations et autres dépenses payées	–	–	(215 323)	<b>(215 323)</b>
<b>Total des flux de trésorerie</b>	165 099	–	(215 323)	<b>(50 224)</b>
<b>Passif (actif) au titre des contrats d'assurance, 31 décembre</b>	(3 169) \$	– \$	1 448 926 \$	<b>1 445 757 \$</b>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 13. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

	2024			Total
	Engagements au titre de la couverture restante	Engagements au titre des réclamations encourues	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte		
Passif (actif) au titre des contrats d'assurance, 1 <sup>er</sup> janvier	(5 325) \$	– \$	1 375 974 \$	1 370 649 \$
Produits des activités d'assurance	(162 496)	–	–	(162 496)
Charges afférentes aux activités d'assurance				
Réclamations encourues et autres dépenses	–	–	189 353	189 353
Perte sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	–	–	–	–
Variations des engagements au titre des réclamations encourues	–	–	(11 866)	(11 866)
Résultat des activités d'assurance	(162 496)	–	177 487	14 991
Charges financières (produits financiers) d'assurance	(774)	–	69 832	69 058
Total des variations au niveau du revenu	(163 270)	–	247 319	84 049
Flux de trésorerie				
Cotisations reçues	163 739	–	–	163 739
Réclamations et autres dépenses payées	–	–	(195 465)	(195 465)
Total des flux de trésorerie	163 739	–	(195 465)	(31 726)
Passif (actif) au titre des contrats d'assurance, 31 décembre	(4 856) \$	– \$	1 427 828 \$	1 422 972 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 13. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

#### *ii) Engagements au titre des réclamations encourues*

Le tableau suivant présente les engagements au titre des réclamations encourues selon le type de prestations.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Invalité à court terme et réadaptation	<b>118 724 \$</b>	116 212 \$
Invalité à long terme	<b>489 423</b>	473 049
Assistance médicale	<b>489 897</b>	493 550
Prestations de survivant	<b>54 750</b>	55 232
Maladies professionnelles de longue latence	<b>92 224</b>	91 044
Frais d'administration des réclamations	<b>97 987</b>	96 734
<b>Engagements au titre des réclamations encourues</b>	<b>1 343 005</b>	1 325 821
Comptes débiteurs et comptes créditeurs reclassés dans les engagements au titre des réclamations encourues	<b>9 200</b>	9 232
Rentes	<b>96 721</b>	92 775
<b>Total des engagements au titre des réclamations encourues</b>	<b>1 448 926 \$</b>	1 427 828 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 13. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

#### iii) Tableau d'évolution des réclamations

Le tableau qui suit indique l'évolution des réclamations en attente d'une décision relativement au coût final prévu des réclamations pour les dix dernières années d'accident. Il démontre que l'estimation du coût final des réclamations pour chaque année d'accident a changé avec les fins d'exercices successifs qui s'ajoutent, et compare l'estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations aux paiements cumulatifs réels pendant la période d'évolution. Compte tenu de la longue durée de nombreux types de prestations, des montants importants seront versés au-delà de la date d'évaluation. La moitié inférieure du tableau fait le rapprochement du total des montants des réclamations en attente d'une décision et du montant actualisé indiqué dans l'état de la situation financière.

Année d'accident	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Estimation du coût final des réclamations :											
À la fin de l'année d'accident	228 649 \$	245 058 \$	324 503 \$	257 214 \$	211 188 \$	197 876 \$	187 271 \$	153 833 \$	178 243 \$	215 649 \$	
Une année plus tard	257 285	280 307	297 973	221 839	184 966	178 295	142 828	156 657	195 390		
Deux années plus tard	269 391	266 840	253 267	197 744	166 280	142 133	141 488	166 932			
Trois années plus tard	270 383	236 980	238 780	190 432	137 243	138 725	147 348				
Quatre années plus tard	244 314	221 496	231 875	175 342	133 181	144 580					
Cinq années plus tard	226 122	212 551	228 678	172 320	136 282						
Six années plus tard	219 555	205 295	227 685	177 152							
Sept années plus tard	211 950	199 619	222 426								
Huit années plus tard	213 837	187 876									
Neuf années plus tard	208 286										
Estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations	208 286	187 876	222 426	177 152	136 282	144 580	147 348	166 932	195 390	215 649	<b>1 801 921</b>
Paiements cumulatifs	(111 273)	(96 668)	(102 793)	(73 321)	(52 354)	(49 946)	(49 286)	(50 090)	(47 577)	(27 742)	<b>(661 050)</b>
Réclamations en attente d'une décision, non actualisées	97 013	91 208	119 633	103 831	83 928	94 634	98 062	116 842	147 813	187 907	<b>1 140 871</b>
2015 et années antérieures											<b>1 077 047</b>
Total des réclamations en attente d'une décision, non actualisées											<b>2 217 918</b>
Effet de l'actualisation											<b>(1 117 817)</b>
Gestion des réclamations											<b>92 224</b>
Maladies professionnelles											<b>97 988</b>
Autres passifs éventuels*											<b>52 692</b>
<b>Total des engagements au titre des réclamations encourues</b>											<b>1 343 005 \$</b>
Rentes											<b>96 721</b>
Comptes créditeurs et comptes débiteurs reclassés											<b>9 200</b>
<b>Total des engagements au titre des contrats d'assurance</b>											<b>1 448 926 \$</b>

\*Comprend surtout des passifs pour des rentes futures.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 14. CHARGES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Frais engagés au titre des réclamations		
Invalidité à court terme et réadaptation	<b>54 945 \$</b>	51 580 \$
Invalidité à long terme	<b>44 269</b>	39 443
Prestations de survivant	<b>2 569</b>	3 421
Assistance médicale	<b>49 184</b>	38 713
<b>Total des réclamations encourues</b>	<b>150 967</b>	133 157
Frais d'administration (note 16)	<b>53 313</b>	48 727
Obligations prévues par la loi et autres dépenses	<b>7 380</b>	7 468
<b>Autres charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>60 693</b>	56 195
<b>Total des réclamations encourues et autres charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>211 660</b>	189 352
Variations des engagements au titre des réclamations encourues	<b>(29 332)</b>	(16 960)
Cotisations en vue des rentes	<b>5 124</b>	5 095
<b>Total des charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>187 452 \$</b>	177 487 \$

### 15. CHARGES FINANCIÈRES (PRODUITS FINANCIERS) D'ASSURANCE

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Intérêts capitalisés dans les contrats d'assurance selon des hypothèses financières à jour	<b>60 891 \$</b>	59 030 \$
Variations du taux d'actualisation équivalent unique et d'autres hypothèses financières	<b>(24 314)</b>	2 396
Intérêts sur engagements au titre des rentes	<b>12 392</b>	8 406
Intérêts et pénalités sur cotisations et créances irrécouvrables	<b>(359)</b>	(774)
<b>Charges financières (produits financiers) d'assurance</b>	<b>48 610 \$</b>	69 058 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 16. FRAIS D'ADMINISTRATION

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Salaires et charges sociales	<b>59 612 \$</b>	54 154 \$
Amortissement	<b>987</b>	909
Frais professionnels	<b>8 012</b>	8 132
Ressources matérielles et communications	<b>1 984</b>	1 866
Exploitation des immeubles	<b>2 906</b>	2 260
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	<b>989</b>	847
Éducation et formation	<b>1 165</b>	1 166
Réunions, ateliers et conférences	<b>1 232</b>	1 087
Transformation des activités	<b>6 458</b>	5 557
Total des frais d'administration	<b><u>83 345 \$</u></b>	<u>75 978 \$</u>
Total des frais d'administration répartis aux :		
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 14)	<b>53 313</b>	48 727
Frais d'administration et autres dépenses (note 18)	<b>30 032</b>	27 251
	<b><u>83 345 \$</u></b>	<u>75 978 \$</u>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 17. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI

Bien que Travail sécuritaire NB ne participe pas au processus d'établissement du budget pour les défenseurs du travailleur et de l'employeur, il est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs.

Travail sécuritaire NB a également offert de l'aide financière à certaines associations de sécurité de la province conformément à la *Loi sur les accidents du travail*. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie des produits des activités d'assurance.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Défenseurs du travailleur	<b>1 339 \$</b>	1 237 \$
Défenseurs de l'employeur	<b>412</b>	393
Tribunal d'appel des accidents au travail	<b>2 133</b>	2 176
	<b>3 884</b>	3 806
New Brunswick Construction Safety Association	<b>450</b>	450
Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick	<b>250</b>	190
Autres	<b>400</b>	275
	<b>1 100</b>	915
Total des obligations prévues par la loi	<b>4 984 \$</b>	4 721 \$
Total des obligations prévues par la loi réparties aux :		
Charges afférentes aux activités d'assurance	<b>4 207</b>	3 960
Frais d'administration et autres dépenses (note 18)	<b>777</b>	761
	<b>4 984 \$</b>	4 721 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 18. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES DÉPENSES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Montant attribué provenant des frais d'administration (note 16)	<b>30 032 \$</b>	27 251 \$
Montant attribué provenant des obligations prévues par la loi (note 17)	<b>777</b>	761
Charges afférentes aux rentes d'employeurs tenus personnellement responsables	<b>2 723</b>	1 747
	<b><u>33 532 \$</u></b>	<u>29 759 \$</u>

### 19. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

Les employeurs tenus personnellement responsables (principalement les organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) assument les coûts directs de leurs propres réclamations. Travail sécuritaire NB administre ces réclamations et impute à ces employeurs une part des frais d'administration, laquelle est comprise dans les frais d'administration et autres dépenses (revenus) figurant dans l'état consolidé des résultats.

Les engagements au titre des réclamations liés aux employeurs tenus personnellement responsables ne sont pas compris dans le compte des engagements de Travail sécuritaire NB. Puisque ces engagements seront assumés par ces employeurs lorsqu'ils seront acquittés au cours des années futures, ils n'ont aucune incidence sur l'actif net de Travail sécuritaire NB.

Pendant l'exercice, les revenus liés aux frais d'administration et les remboursements des coûts de réclamation suivants ont été perçus :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Revenu provenant des frais d'administration	<b>17 966 \$</b>	16 581 \$
Remboursement des frais engagés au titre des réclamations		
Invalidité à court terme	<b>34 869 \$</b>	30 236 \$
Invalidité à long terme	<b>19 279</b>	16 271
Prestations de survivant	<b>451</b>	774
Assistance médicale	<b>21 280</b>	18 928
	<b><u>75 879 \$</u></b>	<u>66 209 \$</u>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 20. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

#### *Entités publiques*

Les présents états financiers consolidés contiennent les résultats d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels Travail sécuritaire NB peut être considéré comme étant apparenté. Les opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec des parties apparentées sont conclues au prix courant du marché selon les conditions normales du commerce.

#### *Rémunération des principaux dirigeants*

Les principaux dirigeants de Travail sécuritaire NB sont considérés des parties apparentées, et comprennent les membres du conseil d'administration et du comité de direction. Les tableaux qui suivent indiquent la rémunération totale des principaux dirigeants :

#### **Comité de direction**

Salaires et autres charges sociales à court terme

**2025**

**1 889 \$**

2024

1 773 \$

Avantages postérieurs à l'emploi

**202**

186

**2 091 \$**

**1 959 \$**

#### **Conseil d'administration**

Salaires et indemnités journalières

**2025**

**104 \$**

2024

173 \$

### 21. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Travail sécuritaire NB et ses employés cotisent à un régime de retraite à risques partagés interentreprises, administré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. Le régime offre des prestations aux employés du gouvernement provincial et de certaines sociétés de la Couronne calculées comme suit :

- service jusqu'au 31 décembre 2013 – le nombre d'années de service et la meilleure moyenne de cinq années successives de salaire;
- service après le 1<sup>er</sup> janvier 2014 – le nombre d'années de service et le salaire moyen de carrière.

Étant donné que de l'information suffisante n'est pas facilement accessible pour rendre compte de la participation de Travail sécuritaire NB au régime selon la méthode de comptabilisation de régime de retraite à prestations déterminées, les présents états financiers consolidés ont été établis selon les règles comptables utilisées pour les régimes de retraite à cotisations déterminées.

La charge de l'exercice courant pour ce régime de retraite équivaut à 5,7 millions de dollars (2024 – 4,8 millions de dollars).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 22. PASSIFS ÉVENTUELS

À tout moment, Travail sécuritaire NB est partie à diverses réclamations et poursuites liées au cours normal de ses activités. Selon la direction, le résultat de ces réclamations et poursuites ainsi que leur effet sur les activités et la situation financière de Travail sécuritaire NB ne peuvent pas être déterminés.

### 23. CAPITALISATION ET GESTION DU CAPITAL

Le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB est fondé sur des pratiques actuarielles reconnues pour les évaluations de continuité et reflète un taux d'actualisation fondé sur les politiques de financement et de placement établies par le conseil d'administration. Dans le cadre d'une évaluation de continuité, les engagements au titre des réclamations sont évalués selon l'hypothèse primaire que le régime exploitera à long terme. Par conséquent, l'évaluation tient compte des tendances à long terme plutôt que des fluctuations à court terme découlant de ces tendances, comme le reflète le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les engagements au titre des contrats d'assurance aux fins de la présentation des états financiers.

Le taux d'actualisation utilisé dans le cadre d'une évaluation de continuité reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif cible que le conseil a adoptée dans son énoncé des objectifs de placement. Une estimation d'un taux de rendement réel, fondée sur l'analyse de multiples scénarios possibles, est ensuite rajustée pour tenir compte de l'estimation de l'inflation moyenne future à long terme afin d'obtenir le taux d'actualisation sur une base de continuité. Il en résulte une hypothèse de taux d'actualisation sur une base de continuité de 6,08 % au 31 décembre 2025, laquelle demeure inchangée par rapport à l'évaluation précédente.

La politique de financement de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation à long terme (pourcentage de l'actif sur le passif sur une base de continuité) entre 115 % et 125 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif sur une base de continuité atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Conformément à la politique de financement, le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année donnée auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Conformément à la politique de financement, un excédent est défini comme l'excédent en dollars de l'actif (à l'exclusion de l'encaisse affectée – voir la note 6) au-delà du niveau de capitalisation cible maximal de 125 %.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé la distribution de 53,2 millions de dollars aux employeurs admissibles par le biais de remboursements liés au rendement. Ce montant est compris dans la distribution aux employeurs qui figure dans l'état consolidé des résultats. À compter de septembre 2024, Travail sécuritaire NB a mis en œuvre une politique de financement modifiée comme suit :

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dollars)

### 23. CAPITALISATION ET GESTION DU CAPITAL (SUITE)

Lorsque le pourcentage de capitalisation est inférieur à 115 % :

- Une surcharge est appliquée aux cotisations des employeurs afin de rétablir le pourcentage de capitalisation à 115 %. La surcharge est la différence entre les résultats financiers cumulatifs sur une base de continuité et le pourcentage de capitalisation de 115 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans.
- En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un pourcentage de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période raisonnable et prudente ne dépassant pas 15 ans.

Lorsque le pourcentage de capitalisation dépasse 125 % :

- L'excédent entre 125 % et 140 % sert à calculer la réduction du taux de cotisation qui sera accordée aux employeurs. La réduction correspond à l'excédent entre 125 % et 140 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans.
- L'excédent entre 140 % et 150 % peut être distribué à la discrétion du conseil dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation l'année suivante.
- L'excédent dépassant 150 % doit être distribué aux employeurs.

Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2025 se chiffre à 161 % (2024 – 152,9 %). Il en résulte une distribution obligatoire de 130,1 millions de dollars aux employeurs en 2026, qui est comprise dans la distribution payable aux employeurs comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière et dans la distribution aux employeurs comptabilisée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Le tableau suivant présente le rapprochement des engagements au 31 décembre 2025 et des engagements sur une base de continuité de Travail sécuritaire NB, qui sont utilisés à des fins de capitalisation.

<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>Fondés sur les états financiers</b>	<b>Présentation<sup>1</sup></b>	<b>Évaluation<sup>2</sup></b>	<b>Sur une base de continuité</b>
Total de l'actif	2 251 195 \$	11 890 \$	– \$	2 263 085 \$
Total du passif	1 604 681	11 890	(250 194)	1 366 377
Actif net attribuable à				
Travail sécuritaire NB	583 370	–	250 194	833 564
Participations ne donnant pas le contrôle	63 144	–	–	63 144
<b>Pourcentage de capitalisation</b>	<b>Sans objet</b>			<b>161 %</b>

1. En raison des comptes débiteurs et des comptes créditeurs liés à l'assurance qui ont été reclassés aux engagements au titre des contrats d'assurance.

2. En raison de la méthode du taux d'actualisation à la valeur du marché exigée pour les engagements au titre des contrats d'assurance dans les états financiers, par rapport à l'approche à long terme utilisée pour les engagements sur une base de continuité.

### 24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs et des informations à fournir ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pendant l'exercice courant.

